



Master 1 de Science Politique  
Parcours Affaires publiques européennes

MÉMOIRE DE RECHERCHE

**L'émergence du chargeur universel en problème public européen**

Comment la nécessité de réguler s'impose face au démantèlement de  
l'autorégulation et du lobbying de la big tech

Rédigé par Julia Amoura  
Mémoire préparé sous la direction de M. Antoine Vauchez

Année universitaire 2022-2023

## Sommaire

❖ Introduction.....	3
● Amorce.....	3
● Revue de littérature.....	3
● Problématisation.....	7
● Méthodologie.....	8
● Plan.....	10
<b>I. Obstacles politiques et résistance économique : rétrospective d'une décennie de blocages.....</b>	<b>12</b>
A. L'illusion de l'autorégulation : comment la confiance de la Commission européenne a retardé l'adoption de la directive du chargeur universel.....	12
B. L'impact du lobbying intensif d'Apple pour le monopole technologique.....	15
<b>II. Le rôle majeur des associations environnementales et de défense des consommateurs : la prééminence de l'expertise comme ressource.....</b>	<b>20</b>
A. ECOS, acteur majeur pour une réglementation responsable des chargeurs en Europe : l'impact de son cadrage environnemental.....	20
B. ANEC et la promotion de l'intérêt des consommateurs du marché unique.....	23
<b>III. La fenêtre d'opportunité offerte par le contexte de la fluidité politique et de lutte contre les GAFAM : catalyseurs de l'émergence de la directive du chargeur universel..</b>	<b>27</b>
A. Une conjoncture fluidifiée au sein de la Commission servant de terrain favorable.....	27
B. La régulation du chargeur universel comme une pièce de la bataille plus globale de la Commission européenne contre les GAFAM.....	30
❖ Conclusion.....	35
❖ Bibliographie.....	38
❖ Annexes.....	41

## ❖ Introduction

### ● Amorce

Le mardi 4 octobre 2022, le Parlement européen adopte une directive obligeant tous les fabricants de téléphones à utiliser un chargeur universel pour l'ensemble de leurs produits de petite taille d'ici à 2024. Sont par exemple concernés les téléphones mobiles, les tablettes, les appareils photo numériques, les casques, écouteurs, consoles de jeux vidéo portables ou encore les liseuses électroniques. Ces exigences s'appliqueront également aux ordinateurs portables à partir de 2026. L'ensemble de ces produits devra être équipé plus précisément d'un port USB type-C. L'objectif de cette directive est d'éliminer les déchets électroniques et de simplifier l'expérience utilisateur en leur permettant de charger tous leurs appareils mobiles avec un seul et même chargeur. Plus concrètement, elle permettrait, à terme, d'éviter 11 000 tonnes de déchets chaque année, soit le poids de la tour Eiffel, et pourrait aider les consommateurs à économiser 250 millions d'euros par an. Cette directive représente une véritable rupture pour le marché des produits électroniques, et constitue l'acte final d'une série de mesures engagées par la Commission. L'idée d'un chargeur universel a été évoquée pour la première fois en 2009, par M. Guenther Verheugen, alors commissaire européen à l'industrie. Treize années séparent donc les premières discussions sur le sujet de l'adoption d'une législation effective. Cette étude a ainsi pour intérêt principal de comprendre comment le concept de chargeur universel a-t-il été érigé en problème public.

Il sera question d'étudier "la carrière" de ce problème, ses discontinuités, ses définitions, requalifications, et sa réémergence jusqu'à son adoption. De fait, l'idée qu'il revient à la Commission de prendre en charge la régulation autour des chargeurs ne va pas de soi. En 2011, Antonio Tajani, alors commissaire européen à l'industrie, exprimait le fait que "*la Commission ne peut, et ne doit pas s'immiscer dans les stratégies marketing des fabricants*"<sup>1</sup>. Aujourd'hui, la quasi-totalité des acteurs liés à cette directive la décrivent comme relevant du bon sens et en parlent comme une évidence. Qu'est-ce qui explique ce revirement ?

### ● Revue de littérature

Cette directive est une illustration très parlante d'un des plus grands pouvoirs que détient l'Union européenne : sa réglementation. C'est un exemple parfait de ce qu'Anu Bradford nomme le "Brussels Effect", c'est-à-dire la capacité unique de l'UE de modeler

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe Document n°1

unilatéralement le marché global à travers ses régulations. L'UE se voit décrite comme une superpuissance normative<sup>2</sup>. En régulant son marché intérieur, les grandes firmes n'ont d'autres choix que de se conformer à ces règles, afin de profiter du marché européen. De ce fait, elles exportent ces standards dans le reste du monde. Dans notre cas, on peut affirmer que l'adoption d'un chargeur unique au niveau du marché européen résultera en un chargeur universel. Cependant, rien n'est dit sur la construction de ce Brussels effect, qui n'a rien d'automatique. Il n'existe pas de "miracle européen" comme Bradford peut le dépeindre, tout étant toujours négocié. Par conséquent, cette directive constitue un exemple concret des conditions socio-politiques de la création de ce Brussels effect.

Il convient de revenir sur les processus et les conditions sociales d'émergence de problèmes publics, en l'occurrence au niveau européen. La littérature sur le sujet s'avérant très riche, sans réels appauvris, il s'agit d'étudier dans quelle mesure ce nouvel épisode nous conduit à nous reposer ces questions assez classiques. De nombreux auteurs ont traité de la genèse des problèmes publics au niveau étatique, à l'instar de Patrice Pinell par rapport au cancer, ou encore Joseph Gusfield sur l'instauration de consommation d'alcool comme cause principale de l'insécurité routière. Si leurs apports ne sont aucunement négligeables, il reste important de préserver un certain recul sur leurs analyses, l'échelle de notre problème étant européenne, et impliquant de ce fait des mécanismes et des acteurs différents. De plus, la question du chargeur commun a toujours été soulevée au niveau des institutions européennes et n'a donc pas connu de changement d'échelle. Par conséquent, l'idée d'une européanisation ne se pose pas non plus.

Neveu affirme que tout peut devenir un problème public, "*mais jamais n'importe où et n'importe quand*"<sup>3</sup>. Ainsi, il est important de revenir sur le moment de réalisation concernant le fait qu'avoir une multiplicité de chargeurs ne relevait pas de la fatalité, mais était bien contestable et susceptible de faire partie du débat public<sup>4</sup>. Puis, il s'agit d'étudier l'identification des causes de ce problème, et des possibles solutions, porté par différents acteurs et selon divers cadrages. Cette question globale se situe à la croisée de nombreux enjeux et disciplines, telles que la construction sociale d'un problème public, l'influence des

---

<sup>2</sup> Bradford (A.), *The Brussels Effect: How the European Union Rules the World*, 1er édition., New York, NY, OUP USA, 2020.

<sup>3</sup> Neveu (É.), « Conclusion », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022 vol. 2e éd.

<sup>4</sup> Garraud (P.), « Agenda/émergence », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.

groupes d'intérêts sur les arènes décisionnelles, le poids de l'expertise, ou encore les relations entre l'UE et les firmes de la "big tech". Une littérature large et variée est de ce fait nécessaire pour saisir ce sujet dans son ensemble.

Tout d'abord, la notion d'entrepreneur de cause trouve un écho particulier dans notre cas. Différents acteurs, parfois concurrentiels, sont intervenus pour porter leurs cadrages par rapport à cette directive. Certains se sont fait les hérauts du chargeur universel, quand d'autres avait pour intérêt de l'étouffer. Cette entreprise constitue un passage obligatoire afin de faire émerger un problème public, qui ne parlent jamais d'eux même, mais sont toujours parlés<sup>5</sup>. Parmi ces entrepreneurs de causes, les groupes d'intérêts ont une importance fondamentale. Une littérature entière y est consacrée, et pourra être mobilisée sur l'ensemble de cette recherche. Dans une acception large, ils correspondent aux "*entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public*"<sup>6</sup>. Ils ont un rôle essentiel au sein des institutions européennes, notamment par rapport à la Commission. Les caractéristiques propres au champ européen en font une scène tout à fait appropriée au lobbying. De plus, l'ampleur qu'a prise la législation européenne dans les États membres en fait un enjeu primordial pour les entreprises. Leur professionnalisation s'est accompagnée de l'acquisition de nombreuses compétences, autant juridique, que symbolique, ou encore institutionnelles, afin d'assurer leur travail d'influence. Parmi celles-ci, l'une des compétences les plus valorisées correspond à l'expertise. Elle permet de se vêtir d'objectivité, de neutralité, et de rationalité, ensemble de valeur mise en avant par la technocratie européenne<sup>7</sup>. Cette expertise a aussi pour intérêt de marginaliser l'aspect plus politique de ces institutions, et par là même de se détacher des tares pouvant y être associées (court-termisme, clientélisme...) <sup>8</sup>.

Le travail de cadrage, évoqué succinctement jusqu'ici, est aussi une notion déterminante pour cette recherche. Les acteurs jouent sur les processus cognitifs permettant

---

<sup>5</sup> Neveu (É.), « Introduction », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022 vol. 2e éd.

<sup>6</sup> Saurugger (S.), « Groupe d'intérêt », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.

<sup>7</sup> Boucher (M.), « Expertise », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.

<sup>8</sup> Vauchez (A.), « Un peuple introuvable ? Sur les logiques sociales du confinement du vote dans la politique européenne », *CEVIPOL Working Papers*, 1 (1), 2020.

aux pouvoirs publics de percevoir une condition comme un problème<sup>9</sup>. Définir la nature du problème, ses implications, sert ensuite à identifier des fautifs, pour finir par proposer des solutions adéquates. Felstiner, Abel et Sarat ont résumé ce processus à travers l'expression "naming, blaming, claiming"<sup>10</sup>.

De surcroît, la notion de fenêtre d'opportunité, élaborée par J.W. Kingdon, trouve aussi une résonance significative à notre cas<sup>11</sup>. Un contexte particulier peut faire passer un projet d'action à une décision concrète. Ce contexte se compose d'un agencement d'une grande diversité de variables, tel que les acteurs, leurs récits, le degré de conflictualité des intérêts en jeux, les coalitions, mais aussi les hasards et les coïncidences, le tout créant une conjoncture spécifique. D'une certaine façon, il s'agit d'observer à quel moment les planètes se sont alignées pour permettre à un problème d'émerger.

Enfin, cette étude s'inscrit dans une analyse plus large de l'opposition entre la Commission et les grands groupes de plateformes numériques américaines, soit les GAFAM<sup>12</sup>. La perception selon laquelle le droit de la concurrence est bien trop lent et inefficace dans son application à la sphère numérique s'est vue être largement partagée.<sup>13</sup> La dernière Commission en a pris note, et a adopté comme objectif allégué de rendre l'économie numérique équitable et compétitive. La puissance que ces firmes ont prise est si colossale que les outils existants ne suffisent plus, et il a donc été question de gérer ces nouveaux enjeux réglementaires. De plus, ces politiques ayant émergé dans les années 1960, avaient pour but, entre autre, de promouvoir les "champions européens", face au "défi américain"<sup>14</sup>. Ces dynamiques plus récentes constituent sans aucun doute une continuité de ces premiers objectifs. La souveraineté numérique n'as cessé de prendre en importance, et cette lutte contre les GAFAM constitue aussi une manière pour l'UE de limiter l'écart qui se creuse en matière de leadership numérique mondial<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> Sheppard-Sellam (E.), « Problème public », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.

<sup>10</sup> Neveu (É.), « Chapitre 3. Cadrer. Donner forme aux problèmes publics », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022 vol. 2e éd.

<sup>11</sup> Ravinet (P.), « Fenêtre d'opportunité », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.

<sup>12</sup> Tarrant (A.), Cowen (T.), « Big Tech Lobbying in the EU », *The Political Quarterly*, 93 (2), 2022.

<sup>13</sup> Budzinski (O.), Mendelsohn (J.), « Regulating Big Tech: From Competition Policy to Sector Regulation? »

<sup>14</sup> Vauchez (A.), « La politique (tout) contre le Marché ? Jalons pour une sociohistoire de l'écono-politique de l'Union européenne », *Idées économiques et sociales*, 179 (1), 2015.

<sup>15</sup> Jacobides (M. G.), « Regulating Big Tech in Europe: Why, so What, and How Understanding Their Business Models and Ecosystems Can Make a Difference ».

Ainsi, l'originalité ne proviendra pas du cadre théorique, largement inspiré du livre d'Erik Neveu<sup>16</sup>, mais bien de son application à ce cas particulier. L'on pourra sociologiser et cartographier les réseaux d'acteurs en lutte afin de contextualiser les enjeux de cette directive. Si beaucoup d'auteurs ont développé des modèles séquentiels expliquant l'émergence des problèmes publics, le parti prit est celui d'étudier cette directive sans s'efforcer de lui superposer un cadre rigide pré-établi. Les différents outils et concepts analytiques évoqués seront utilisés, compte tenu de leurs pertinences et de leurs souplesses.

- Problématisation

Il sera donc question d'étudier la phase de problématisation pendant laquelle cette situation de multiplicité des chargeurs sera amenée à être définie comme anormale, et susceptible de capter l'attention des acteurs publics. **On pourra ainsi se demander comment le processus de cadrage de la question du chargeur universel par les différents acteurs sociaux et politiques a-t-il influencé l'émergence de cette question comme un problème public pour les institutions européennes.**

Différentes hypothèses ont pu dériver du terrain étudié. En effet, on peut supposer qu'une fenêtre d'opportunité a pu émerger avec la volonté de la Commission de s'engager plus concrètement dans la transition écologique. Ce cadrage environnemental a pu notamment être porté par ECOS, association parapluie permettant aux ONG environnementales d'influencer les standards à travers la réglementation européenne. Dans un autre registre, ANEC, association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation, a, elle aussi, probablement eu un rôle d'entrepreneur politique donnant une forte légitimité et justifiant la mise à l'agenda de ce problème, en s'appuyant principalement sur l'angle de la protection des consommateurs. Si ces acteurs ont réussi à mettre en récit et traduire l'idée d'un chargeur en enjeu politique, d'autres, singulièrement Apple, sont tout de même parvenus à retarder cet avènement pendant une décennie et ont maintenu leur opposition. Par conséquent, cette directive sera considérée comme un exemple de la manière dont les problèmes publics sont construits et contestés, et de la façon dont ils sont gérés par les autorités réglementaires au niveau européen.

---

<sup>16</sup> Neveu (É.), *Sociologie politique des problèmes publics. Grand Débat national*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022.

- Méthodologie

Au-delà de l'ensemble des lectures académiques, je me suis aussi appuyée sur un corpus empirique et analytique. J'ai pu réaliser différentes analyses de débats parlementaires, de documents de littérature grise, et de retours d'entreprises. De plus, comme l'avance Neveu, *“la manière dont s'accomplissent, s'élaguent, se télescopent ou non ces opérations est une question d'enquête empirique, non d'a priori théorique.”*<sup>17</sup> Il est donc primordial de garder à l'esprit que cette directive aurait pu ne pas advenir et de penser la contingence. Si le fait d'avoir un chargeur universel pourra relever de l'évidence dans quelques années, ce travail permettra de restituer son caractère construit et conditionnel. Dans cette optique, l'usage d'entretien semi-directif m'a paru nécessaire. Cette méthode à l'avantage de fournir une compréhension approfondie des expériences et des perspectives des participants, ainsi que de visualiser leurs différents rapports de force. Cela fut très utile afin de collecter des données riches, contextualisées et d'adopter une approche qualitative et compréhensive du phénomène social étudié. Six entretiens ont pu être réalisés, dont cinq en visioconférence et un par téléphone<sup>18</sup>.

J'ai tout d'abord eu l'opportunité de discuter avec M. Hubert Dali, analyste politique au Parlement européen, le 12 décembre 2022. Ayant travaillé sur l'aspect réglementaire de l'analyse d'impact sur le chargeur universel, cet entretien m'a donné une vision très technique du sujet. S'il m'avoua lui-même qu'il n'avait pas beaucoup d'informations d'un point de vue politique, cet échange eut l'avantage de m'en apprendre beaucoup sur les détails, ce qui m'a permis d'être plus confortable pour la poursuite des suivants.

J'ai réussi à m'entretenir avec M. Mathieu Rama, le même jour. Ce dernier travaille en tant que program manager à ECOS, et est responsable des recherches autour du chargeur universel. M. Rama étant français, cela a rendu l'entretien très fluide et agréable, prenant presque la forme d'une discussion. J'ai réussi à trouver son contact grâce à un rapport de l'association, qui indiquait l'adresse mail de son auteur. Il s'est montré durant la totalité de l'entretien très aimable et amical, me proposant dès les premières minutes de se tutoyer. De plus, ce fut le premier entretien qui m'a permis de me faire une idée claire sur l'identité des acteurs clés vis-à-vis de cette directive. Nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet sous différents prismes, tels que la durée de son adoption, son aspect environnemental, la

---

<sup>17</sup> Neveu (É.), « Introduction », *art. cit.*

<sup>18</sup> Cf. Annexe Tableau des entretiens

protection des consommateurs, mais aussi le travail de lobbying effectué autour de cette réglementation.

Le troisième entretien s'est déroulé avec Me. Steffan Sibylle, assistante de Me. Anna Cavazzini, shadow rapporteur pour les verts et cheffe de cabinet du président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Son retour était d'autant plus important qu'elle avait pour rôle de diriger les trilogues concernant cette directive. Elle avait malheureusement peu de temps à m'accorder, une trentaine de minutes entre deux rendez-vous. Étant donné qu'elle appartient à un parti écologiste, pour lequel cette directive a une résonance toute particulière, j'avais imaginé qu'elle serait plutôt loquace et enthousiaste à l'idée de partager son expérience. Cependant, elle s'est avérée assez réservée, et j'ai rapidement compris qu'il fallait prioriser des questions plus précises, les questions ouvertes ne l'incitant pas forcément à développer ses idées. Cela m'a tout de même permis de récolter beaucoup d'informations et son ressenti sur les événements.

Mon entretien avec M. Marco Campomenosi, shadow rapporteur de la directive pour le parti Identité et démocratie, et son assistante Elena Sofia Avino, eu lieu le 31 janvier 2023. Ils se sont tous deux avérés être d'une grande amabilité, et cherchaient profondément à m'aider dans mes recherches. Ces dispositions étaient peut être liées au fait qu'ils avaient moins l'habitude de se faire solliciter par des étudiants que d'autres partis. De plus, M. Campomenosi était tout particulièrement intéressé par cette directive, étant donné qu'il en avait proposé une modification, qui, à son plus grand regret, n'a pas été adoptée. Leurs attitudes étaient peut-être aussi dues au fait qu'ils voulaient prouver qu'ils soutenaient cette réglementation, contrairement aux à priori qui laissaient croire le contraire.

J'ai aussi eu l'opportunité de discuter avec Me. Dimitrova Desislava, assistante parlementaire du rapporteur principal de la directive, M. Hubert Dalli, le 31 mars 2023. Ce fut le seul entretien se déroulant par téléphone, par manque de temps. Je n'ai pu poser que deux questions, ses réponses étant très prolixes. Cela me permis de récolter un assez grand nombre d'informations, confirmant pour la plupart les impressions déjà récoltées.

Enfin, le dernier enquêté fut Alexis Basiaux, Policy officer à la DG grow, dans l'unité machinery and equipment en charge de cette directive. Il eut lieu le 18 avril 2023, et représente mon unique son de cloche provenant de la Commission. M. Basiaux s'est montré disposé à partager son expérience et ses perspectives sur le travail qu'il a réalisé. Il put m'expliquer les objectifs de la commission lors de la rédaction de la proposition de directive, ainsi que son vécu lié aux nombreuses consultations et débats interinstitutionnels et avec les parties prenantes. Cependant, n'étant à la Commission que depuis trois ans, il resta assez

vague sur les positions de l'institution lors des premières étapes du débat autour du chargeur commun.

Ce terrain étant constitué d'élites, il présente de fait des particularités notables. J'ai constaté que la totalité des personnes interviewées possèdent un master, au minimum, et majoritairement de droit. De plus, sur les six entretiens réalisés, quatre d'entre eux ont été faits avec des hommes. J'ai clairement pu constater des rapports genrés, ou encore une forme de paternalisme. Les enquêtés se positionnaient souvent en professeur face à moi, se sentant comme investi d'une mission d'instruction. J'en ai profité pour jouer cette carte de la naïveté, ce qui m'a permis de recueillir leurs visions et interprétations propres des événements.

Par rapport aux limites, ce corpus ne se veut en rien objectif, en ce qu'il se compose majoritairement d'individus provenant du Parlement européen. L'unique entretien réalisé avec un agent de la Commission ne permet pas d'obtenir une vision assez large et globale des intérêts de cette institution, d'autant plus compte tenu de sa faible ancienneté. De plus, il fut compliqué d'étudier les actes de lobbying d'Apple à Bruxelles. C'est un milieu qui reste assez opaque, marqué par la réticence des acteurs à dévoiler leurs pratiques, d'où l'absence d'entretiens avec un représentant de la firme. J'ai aussi essuyé des refus de la part des treize parlementaires ayant voté contre cette directive. Huit d'entre eux étant suédois, un de leur retour aurait été intéressant pour comprendre les raisons de leurs refus et vérifier si la variable nationale avait bien pu avoir un impact. Enfin, je n'ai pas non plus eu l'occasion de discuter avec quelqu'un travaillant pour ANEC, association ayant pourtant eu un impact majeur. Leurs nombreux rapports permettent cependant de se donner une idée de leurs positions et leurs actions. Globalement, je pense avoir réussi à obtenir une vision assez objective des positions des parlementaires ainsi que des associations environnementales concernées, mais mon corpus s'avère bien plus lacunaire pour relater les événements depuis la focale de membres de la Commission ou encore de lobbyistes d'Apple.

- Plan

Afin de développer l'ensemble des questionnements évoqués, il semble nécessaire de décrire, dans un premier temps, la situation de blocage de plus d'une décennie, ainsi que ses causes, empêchant cette directive d'émerger. Parmi ses raisons, la confiance accordée par la Commission en l'autorégulation du marché ainsi que l'impact du lobbying intensif mené par Apple. Dans un deuxième temps, seront mises en lumière les associations ayant eu le rôle d'entrepreneur de cause, et qui ont su utiliser l'outil européen par excellence, à savoir

l'expertise, pour faire avancer leurs intérêts. Seront analysées les actions menées par ECOS pour mettre en avant l'aspect environnemental de la directive ainsi que celles d'ANEC pour promouvoir l'intérêt des consommateurs du marché unique. Enfin, nous pourrons revenir sur le contexte global, qui a fait office de fenêtre d'opportunité pour cette régulation. Ce dernier se compose notamment de la conjoncture fluidifiée liée au renouvellement des commissaires, ainsi que la bataille plus globale menée par la direction générale de la concurrence contre les géants du numérique.

## **I. Obstacles politiques et résistance économique : rétrospective d'une décennie de blocages**

L'adoption de cette directive s'est révélée être un processus complexe et prolongé. Deux facteurs majeurs ont fait office de goulot d'étranglement ralentissant l'avènement de cette régulation : la confiance initiale en l'auto-régulation de l'industrie, qui a montré ses limites, et le pouvoir du lobbying exercé par Apple, mettant en lumière les enjeux d'influence dans les politiques technologiques européennes.

### **A. L'illusion de l'autorégulation : comment la confiance de la Commission européenne a retardé l'adoption de la directive du chargeur universel**

En 2009, le sujet du chargeur commun est discuté publiquement pour la première fois en Europe grâce aux efforts d'associations européennes de consommateurs, tel que ANEC. Ces organisations ont permis de passer la première étape de réalisation et d'identification de l'aspect problématique de la situation. Le contexte de cette mobilisation était la multiplication des chargeurs spécifiques à chaque téléphone. Plus de 30 chargeurs étaient utilisés en 2009, créant un véritable encombrement et une confusion pour les consommateurs. De plus, la production de ces chargeurs était coûteuse et générait une quantité importante de déchets. Suite à ces constats, le commissaire en charge des entreprises et de l'énergie de l'époque, Günter Verheugen, favorise la conclusion d'un accord volontaire sectoriel.

Ainsi, en juin 2009, quatorze fabricants adoptent un protocole d'accord, appelé Memorandum of Understanding (MoU), dont Apple, Nokia et Samsung. L'objectif était bien d'établir, à terme, un chargeur commun pour les téléphones mobiles. Le MoU était basé sur l'engagement des fabricants à fournir un chargeur compatible avec le connecteur micro-USB. Cette solution était considérée comme une alternative viable aux chargeurs propriétaires, qui avaient longtemps été la norme. Si la Commission se réjouissait de cet accord, qu'elle considérait comme une avancée importante vers une normalisation, les associations de protection des consommateurs émettaient déjà plus de réserves. Le fait que le MoU soit basé sur un engagement volontaire des fabricants, sans aucune implication de la part des autorités réglementaires européennes, se voyait critiqué.

Là reposait l'argument majeur de la Commission : la confiance en l'auto-régulation du marché. La période succédant ce MoU fut marquée par un véritable blocage institutionnel. Entre 2009 et 2021, le sujet des chargeurs communs ne faisait plus l'objet d'une grande attention de la part des décideurs politiques européens, particulièrement au niveau de la Commission. Cette apparente inertie politique a pu être interprétée comme la manifestation d'une confiance aveugle accordée à l'auto-régulation du marché. Cette confiance peut se comprendre comme une manifestation de l'idéologie libérale qui sous-tend la politique économique européenne. Dès les années 1990, la Commission a fait le choix d'adopter une attitude libérale concernant les lobbies d'entreprises, en privilégiant autant que faire se peut le principe d'auto-régulation<sup>19</sup>. L'idée est simple ; les entreprises seraient mieux placées que les institutions réglementaires pour trouver des solutions efficaces aux problèmes économiques, car elles sont plus proches du marché et plus compétentes pour répondre aux besoins des consommateurs. De plus, cette confiance avait pour avantage de nombreuses économies, facteur important sachant que l'émergence des problèmes publics sont souvent tributaires de contraintes budgétaires. A fortiori sachant que la Commission est connue pour disposer de moyens très limités par rapport à l'ensemble de ses responsabilités. Mathieu Rama, programme manager chez ECOS, a mis en avant ces raisons économiques avant toutes autres : *“La Commission essaie de ne pas réguler quand ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas que par manque de volonté, mais aussi et surtout par manque de moyen.”* La Commission a de nombreuses fois été critiquée pour ses normes de conduite jugées médiocres et ses procédures de prise de décision inadéquates et coûteuses. De ce fait, elle s'est engagée dans la politique “mieux légiférer”, afin de simplifier et d'améliorer l'environnement réglementaire de l'UE. Les incidences des propositions sont criblées sous leurs angles économique, social et environnemental. Les analyses d'impact ont, dans cette optique, pris une importance toute particulière. Elles permettent de mettre en relief les principales options pour atteindre l'objectif politique visé et d'analyser leurs éventuels coûts. La charge administrative engendrée par ces options est autrement importante. On comprend rapidement que privilégier un MoU s'avérerait bien plus économique pour la commission que de légiférer.

Cependant, cette approche a eu son lot de critiques. Tout d'abord, le MoU reposant sur la bonne volonté des fabricants, son efficacité s'en voyait directement limitée. De fait,

---

<sup>19</sup> Aldrin (P.), « ALDRIN - « La « société civile européenne », entre idéal démocratique et contingences politiques. De Maastricht à Lisbonne, les mises à l'agenda parlementaire de l'ouverture aux lobbys et à la société civile », in J. AUVRET (dir.), Le Parlement européen après le traité de Lisbonne, Paris, Larcier, 2013 : 183-207. », 2013.

certaines firmes ont continué à produire des chargeurs propriétaires. L'absence de normes claires en matière de connecteurs a aussi pu entraîner une fragmentation du marché, négligeant l'intérêt des consommateurs. Ces derniers avaient plus de difficultés à trouver des chargeurs compatibles avec leur appareil, et devaient assumer des coûts supplémentaires liés à l'achat de chargeurs spécifiques. En outre, certaines critiques soutiennent que l'auto-régulation du marché a été inefficace pour réduire les impacts environnementaux négatifs liés à la production et à la mise au rebut des chargeurs. Les normes en matière de durabilité n'ont pas suffisamment incité les fabricants à produire des appareils plus durables, ce qui a pu contribuer à une obsolescence rapide et à la production de déchets électroniques. Enfin, cette approche a aussi pu renforcer la position de certaines grandes entreprises, qui ont utilisé leur influence pour maintenir leur propre norme de connecteur, limitant la concurrence et l'innovation. De nombreux parlementaires ont exprimé leurs désaccords par rapport à cette confiance en l'autorégulation, et ont pointé l'inaction de la puissance jugée bien trop longue. Virginie Joron, membre d'identité et démocratie, rappelle lors de la session plénière du 4 octobre 2022, précédant l'adoption de la directive, que la situation dure depuis bien trop longtemps. Selon elle, *“c'est un autre exemple de l'échec du mantra libéral dominant qui a inspiré la croyance naïve de la commission en cette prétendue auto régulation.”*

Ceci étant dit, le MoU a tout de même permis une grande réduction du nombre de chargeurs sur le marché. En deux ans, 90 % des nouveaux smartphones pouvaient être rechargés avec un même chargeur. La Commission a réitéré sa satisfaction par rapport au MoU à de nombreuses reprises. Par exemple, en 2014, dans un rapport sur l'état d'avancement de l'engagement volontaire des fabricants de téléphones mobiles pour adopter un chargeur commun, elle déclare que *"l'engagement volontaire des fabricants de téléphones mobiles a été un succès, démontrant que l'auto-régulation de l'industrie peut être efficace pour atteindre des objectifs communs"*. Le reste du marché, correspondant essentiellement aux iPhones d'Apple, était autorisé tant que des adaptateurs étaient disponibles, créant par ailleurs encore plus de déchets et de consommation. Après l'expiration du protocole d'accord en 2014, la Commission a tenté d'encourager l'adoption d'un nouvel accord volontaire en 2018. Toutefois, jusqu'en 2019, aucune solution acceptable pour l'ensemble des partis n'a été trouvée. Le nouvel accord négocié entre les firmes préservait une fois de plus une échappatoire pour les entreprises souhaitant préserver leurs systèmes de charge propriétaire, ce qui n'était plus envisageable pour la Commission. In fine, le MoU peut être considéré comme un premier pas positif vers la normalisation des chargeurs de téléphones mobiles en

Europe, mais il a également souligné la nécessité d'une réglementation plus stricte pour garantir que tous les acteurs du marché respectent les normes communes.

Les espoirs de voir la totalité des acteurs de l'industrie s'accorder naturellement sur des normes communes se sont heurtés à la réalité plus complexe, et au lobbying intensif mené par Apple. En effet, la firme a exercé une influence significative sur le processus d'adoption, générant des tensions entre ses intérêts commerciaux et les aspirations à l'harmonisation des normes.

#### B. L'impact du lobbying intensif d'Apple pour le monopole technologique

La durée particulièrement importante qu'a prise cette directive à émerger s'explique aussi par le travail intensif de lobbying engagé par Apple. Si aucun entretien n'a pu être fait avec leurs représentants, et que leurs actions concrètes, notamment au niveau de la Commission, reste difficile à atteindre, on peut affirmer qu'il s'agissait d'un enjeu de lobbying primordial pour la firme américaine. Une analyse de leurs retours et des expériences des autres entretenus permettent tout de même de se rapprocher des actions menées par l'entreprise pour freiner l'adoption de cette mesure.

L'ampleur du lobbying exercé n'a rien d'étonnant à première vue. Les groupes d'intérêts sont considérés comme des acteurs tout à fait légitimes en Europe, ayant même participé au processus d'intégration des communautés européennes.<sup>20</sup> De plus, l'ampleur qu'a prise la législation européenne dans les différents pays, mais aussi sur le marché unique, en fait un enjeu primordial pour les entreprises, sachant qu'*«entre 30 et 40 % des législations nationales ont leur origine dans un texte européen»*<sup>21</sup>. Apple étant une multinationale dans le secteur des produits électroniques, elle a une dépendance relativement forte aux cadres administratifs. Comme l'explique Laurens, les entreprises américaines ont pour objectif principal de favoriser une harmonisation entre les législations européennes et américaines, afin de préserver au maximum leurs business model.<sup>22</sup> Apple a donc une forte présence à

---

<sup>20</sup> Courty (G.), « I. Les groupes d'intérêt : une conception polémique de la vie politique », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.

<sup>21</sup> Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 5. Lobbying et déontologie à Bruxelles », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.

<sup>22</sup> Laurens (S.), « III. Le lobbying, un levier pour capter des ressources bureaucratiques utiles aux batailles économiques », *Les courtiers du capitalisme*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.

Bruxelles, lui permettant d'avoir une connaissance précise des rouages institutionnels européens.

Le principal argument d'Apple dans cette guerre des standards était que l'adoption d'un chargeur universel aurait un impact négatif sur l'innovation technologique. Cet argumentaire a été préservé durant l'entièreté des discussions sur le sujet. La proposition de la Commission ne serait pas adaptée aux normes industrielles actuelles, et pourrait empêcher les fabricants de développer de nouveaux chargeurs plus efficaces et puissants. Cette justification s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la société. En effet, selon Bardon et Libaert, un bon lobbying se doit de correspondre et d'évoluer avec l'image globale de l'entreprise<sup>23</sup>. Ainsi, Apple, en adoptant une rhétorique autour du frein à l'innovation, emploie une communication tout à fait "corporate" et légitime par rapport à l'identité même de la marque.

La firme a aussi repris dans son argumentation l'ensemble des enjeux principaux de cette directive, afin de montrer en quoi elle serait contre productive. D'un point de vue environnemental, éliminer les câbles obsolètes créerait un problème de gestion des déchets. Apple a calculé qu'environ 250 millions de câbles et accessoires Lightning ont été vendus sur le marché européen au cours des trois dernières années. Si l'ensemble de ces unités devenaient obsolètes, cela pourrait générer plus de 5 000 tonnes de déchets électroniques, ce qui équivaut à plus de 2 200 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, l'entreprise argue avoir fait en sorte d'augmenter la longévité de ses produits et leurs réparabilités sur les demandes de l'UE. Ainsi, *"cette proposition représenterait un pas en arrière, en forçant effectivement les anciens modèles et leurs accessoires encore utilisables à quitter le marché"*<sup>24</sup>. Par rapport aux consommateurs, Apple considère qu'ils seraient inutilement perturbés, et qu'ils souffriraient d'une grande réduction de choix. Si la firme de Cupertino comprend les objectifs de cette directive, elle considère qu'ils sont atteignables sans pour autant devoir mettre en œuvre de mesures prescriptives, et cherche ainsi à s'assurer un cadre réglementaire qui leur reste favorable. L'entreprise rappelle dans son feedback de 2019 que le MoU a déjà permis d'harmoniser globalement les câbles vendus, et que *"cet effort collectif de la part de nombreuses entreprises leaders du secteur est meilleur pour l'innovation, meilleur pour les consommateurs et meilleur pour l'environnement"*. Le délai de transposition de 12 mois a

---

<sup>23</sup> Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 1. Définitions, acteurs et cibles du lobbying », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.

<sup>24</sup> Cf. Annexe Document n°2

aussi été critiqué, jugé bien trop court pour redéfinir et réoutiller les chaînes d'approvisionnement des anciens modèles. Apple remet donc en cause en tout point l'efficacité d'une norme sur le sujet.

On peut comprendre cet attachement à ses câbles spécifiques, compte tenu de l'apport économique qu'ils représentent. En effet, à chaque fois que quelqu'un envisage de créer un accessoire interactif ou utilisant un connecteur lightning, il se voit contraint de s'acquitter d'une redevance envers Apple équivalente à 10% de la valeur du produit. À l'inverse, le chargeur USB type-C n'est pas une norme propriétaire et ne profite à aucun particulier. Au-delà de cet aspect économique, certains experts de la technologie considèrent que la raison principale du refus d'Apple réside dans l'effondrement d'une partie de son business model. Avoir un chargeur spécifique leur donnait un contrôle par rapport aux accessoires qui étaient faits pour iPhone. Cela permettait de préserver une certaine image, un standing, selon lequel un produit Apple était un produit haut de gamme ne pouvant pas être compatible avec les autres accessoires du marché. Les consommateurs étaient encouragés à ne s'équiper qu'en produit Apple, créant tout un écosystème clos et verrouillant sa clientèle. Son activité commerciale se voyait ainsi entravée par cette directive.

Toute cette argumentation a convaincu pendant longtemps. Fin 2012, M. Tajani, alors commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, défend l'échappatoire d'Apple dans une lettre adressée à un eurodéputé britannique ; *“Tant que l'entreprise propose un adaptateur pour sa prise, elle ne viole pas ses engagements”*<sup>25</sup> écrit-il. En 2015, une lettre d'intention sur la future solution de charge commune pour les smartphones envoyée à la commission maintient une nouvelle fois la situation pour Apple.<sup>26</sup> Fin 2016, une note d'un fonctionnaire nous apprend qu'après de multiples réunions, tous les fabricants seraient prêts à signer un accord sur l'utilisation exclusive de connecteurs USB-C, *“sauf Apple”*.<sup>27</sup>

Cet impact du lobbying d'Apple n'est pas passé inaperçu, et de nombreux parlementaires l'ont fait remarquer, notamment lors du débat de la session plénière. Miapetra Kumpula-Natri, membre de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates commence son discours par : *“Après 10 ans de lobbying, cette directive a enfin vu le jour.”* Virginie

---

<sup>25</sup> Cf. Annexe Document n° 1

<sup>26</sup> Cf. Annexe Document n° 3

<sup>27</sup> Cf. Annexe Document n° 4

Joron, du groupe identité et démocratie, rappelle que *“Apple, notamment, a bloqué à elle seule les efforts visant à imposer les mesures juridiquement contraignantes pendant plus d’une décennie.[...] Cela montre une fois de plus l’immense pouvoir du lobbying étranger, en l’occurrence américain, sur le processus décisionnel en Europe.”* Les entretiens l’ont aussi confirmé, avec la totalité des personnes interrogées ayant admis que les délais autour de cette directive étaient liés au lobbying de la marque à la pomme. Sibylle Steffan, assistante d’Anna Cavazzini (groupe de verts), l’explique clairement :

*“There was a huge lobby pressure by bigtech to not harmonize it, to not have binding rules. They started this self declaration, that they wanted to work on the common charger, and indeed it worked in a way that everyone but Apple did it. Apple refused to use the common charger. So the whole process was stuck. Due to this non-working self-regulation and the lobbying, it took a long time until the commission finally said ok, under the green deal and this whole need to build a circular economy, we’ll try to attempt to reduce e-waste, make the internal market climate proof... and it happened.”*

Il est aussi intéressant de noter que Apple n’as que rarement écrit son opposition. Les individus interrogés me confient qu’ils ont pu l’entendre pendant différentes réunions, mais tous affirment n’avoir quasiment jamais reçu de document écrit affirmant clairement son désaccord. Son action s’est majoritairement concentrée au niveau de la Commission, les parlementaires ayant confirmé n’avoir pas ressenti de pression particulière venant de l’entreprise. D’après Elena Sofia Avino, (identité et démocratie) ; *“We never had the feeling that there were some stakeholders or interest representatives or any other entity that was trying to stop the process.”* Après l’échec concernant la mise en œuvre d’un nouveau MoU, le lobbying d’Apple s’est aussi grandement atténué au sein même de la Commission. Selon M. Basiaux ;

*“Pendant les deux dernières années, même Apple ne s’est pas manifesté tant que ça. Je pense qu’avant l’adoption, on a reçu réellement une lettre disant qu’ils étaient un peu contre, que ça allait bloquer l’innovation, mais toujours les mêmes arguments qu’ils ont soutenus depuis toutes ces années... mais sans plus”.*

Apple a ainsi joué son rôle jusqu’au bout, cherchant à freiner cette harmonisation, tout en sachant s’assouplir lorsque la cause s’avérait trop perdue pour garder la même implication. Le passage de la Commission à l’arène parlementaire n’a fait qu’augmenter la marginalisation des intérêts de l’entreprise.

Le tournant permettant à la Commission de sortir de cette complaisance avec l'auto-régulation et l'échappatoire d'Apple vient alors de plusieurs facteurs. L'impact de différents entrepreneurs de causes est non négligeable, compte tenu de leur profonde déception par rapport à l'approche de la Commission. Parmi ceux-ci, des associations européennes, qui ont su mettre en avant les arguments nécessaires pour amener ce sujet à l'agenda public européen.

## **II. Le rôle majeur des associations environnementales et de défense des consommateurs : la prééminence de l'expertise comme ressource**

Un problème restera muet sans entrepreneur de cause pour le mettre en récit et le traduire. Dans notre cas, des associations ont réussi à influencer le débat public en imposant leur vision et en définissant les enjeux centraux de la mesure en question. Elles sont devenues des acteurs clés dans la prise de décision autour de cette directive. Pour comprendre comment elles ont réussi à faire émerger ce problème, il est essentiel d'analyser leur mobilisation, leurs ressources et les conditions qui ont conduit à leur succès. Une perspective sociologique et politique des multiples acteurs impliqués et de leurs relations d'interdépendances permettra ainsi d'appréhender la manière dont cette action publique s'est développée.

### **A. ECOS, acteur majeur pour une réglementation responsable des chargeurs en Europe : l'impact de son cadrage environnemental**

Comme le réaffirme Spector et Kitsuse, *“la sociologie des problèmes publics ne se fixe pas sur des substances, des objets déjà là, mais sur des processus, des séquences d'action par lesquelles une situation, une condition sociale sont promues en problème.”*<sup>28</sup> Ce travail de promotion de problème a été portée par des acteurs bien particuliers ; des associations environnementales européennes. Grâce à leur interaction avec les pouvoirs publics, elles ont réussi à positionner cette problématique comme un enjeu légitime et pertinent.

ECOS (Environmental Coalition on Standards), tout particulièrement, a joué un rôle important dans la promotion de cette directive. En tant qu'association parapluie permettant aux ONG environnementales d'influencer les standards à travers la réglementation européenne, son intervention s'avérait naturelle. L'association avait déjà travaillé sur des initiatives de normalisation environnementale, et se concentrait spécifiquement sur les normes de consommation énergétique des produits électroniques. Elle a rapidement compris l'importance qu'aurait une initiative de la Commission sur le chargeur commun, et a commencé à faire pression sur les décideurs politiques pour qu'ils adoptent une directive en ce sens.

---

<sup>28</sup>Neveu (É.), « Chapitre 1. La constitution d'une tradition de recherche aux États-Unis », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022 vol. 2e éd.

L'entretien réalisé avec Mathieu Rama, singulièrement, a permis de se rendre compte de l'implication d'ECOS. Les techniques d'influence utilisées par l'association sont nombreuses, et restent assez classiques. Parmi celles-ci, le fait d'être proactif dans la mise en place de l'agenda de la Commission avant le début des consultations publiques, les réponses aux consultations, ou encore l'usage des réseaux sociaux pour prendre à partie la société civile et les policy maker. Cependant, la principale valeur ajoutée d'ECOS réside dans la production de rapports techniques détaillés ainsi que dans son réseau d'experts, qui fournissent des solutions concrètes sur la manière de concevoir des dispositifs répondant aux critères environnementaux requis. Ce recours à la science est particulièrement ajusté aux pratiques de l'UE, permettant de se vêtir d'objectivité, de rationalité, et de rendre indiscutable ses positions. La reconnaissance de cette compétence d'expert s'illustre tout à fait dans son utilisation par la quasi-totalité des acteurs impliqués. Même les ONG, plus enclines dans les contextes nationaux à utiliser leurs capitaux militants, ont obéi aux logiques de conformation de l'espace européen et utilisé des répertoires d'action liés à la figure de l'expert. Des économistes ont par exemple pu être mobilisés pour démontrer les avantages économiques et environnementaux d'une norme commune. En outre, ECOS a su exploiter son expertise juridique afin de formuler des propositions recevables, permettant d'élaborer une directive opérationnelle et contraignante. Leur action s'est notamment intensifiée après la proposition de directive par la Commission. Ils ont produit de nombreuses recherches comprenant des modifications préparées du texte proposé et des dispositifs d'intervention publique complets.

Par ailleurs, il convient de souligner que ECOS bénéficie d'un statut particulier en tant qu'association dite "d'annexe trois", ce qui lui confère la possibilité de participer activement à l'élaboration des normes, en collaboration directe avec les institutions européennes compétentes. L'association pouvait ainsi profiter d'une place privilégiée pour mettre en avant ses positions. L'enjeu était primordial, étant donné qu'il s'agissait de la première réglementation européenne ayant un impact sur le design concret de plusieurs catégories de produit à la fois. Il s'agissait d'une initiative horizontale, tandis que la majorité des normes codesign au niveau européen se font produit par produit. Selon M. Rama ;

*“C'est tout le rôle des standards qui prend de la place au niveau européen. Ça montre aussi l'importance de lier les deux : lier les standards et la législation européenne. Et ça démontre aussi, peut être à terme, qu'avoir plus de*

*transparence, de participation de la société civile dans le développement des standards, c'est nécessaire."*

ECOS a également adopté une approche collaborative en travaillant de concert avec d'autres parties prenantes, telles que les associations de protection des consommateurs, les fabricants d'équipements électroniques, ou bien les parlementaires. Cette coopération a été motivée par des intérêts convergents, et a permis de renforcer leur pouvoir de persuasion. Il y avait un consensus quasi-unanime quant à l'importance d'avoir une liste aussi exhaustive que possible d'objets concernés, ainsi qu'à la nécessité de réduire au maximum la période de transition. Il était aussi capital que la directive prévoit pour un futur proche de réguler un standard pour les chargeurs sans-fil<sup>29</sup>. Cela a fonctionné face à la Commission, qui prévoyait à l'origine des périodes de transition deux fois plus longues que ce qui a finalement été voté, qui n'incluait que les téléphones portables, et qui a donné une place aux chargeurs sans fil dans le texte. Toutefois, il convient de souligner que ces alliances demeuraient labiles, les intérêts en jeu n'étant pas nécessairement parfaitement alignés. Par exemple, ANEC exigeait des entreprises qu'elles proposent deux options d'emballage pour chaque téléphone : l'une avec un chargeur et l'autre sans. L'objectif était de pouvoir donner le choix aux consommateurs. Cette position différait de celle d'ECOS, ayant plaidé en faveur d'une option unique sans chargeur inclus, position soutenue par les verts. L'idée était d'éviter la multiplication des emballages et de marketing liés à ces différentes options d'achat, le tout risquant de faire augmenter les prix. Cette seconde position ne fut pas adoptée. La collaboration ne fut pas non plus facilitée avec l'ensemble des parlementaires. Bien que la directive ait suscité un assez large consensus, des modalités techniques ont tout de même pu constituer des sujets de désaccord entre les partis. Selon Mme. Steffan ;

*"Greens, along with socialist and the left, wanted a very strong future proof regulation that still works in ten years, focused on reduction of e-waste and saw it as a tiny piece of climate legislation. While EPP, Renew, ECR, were not against it, because it was not possible anymore, but they were like...ok the Commission text is fine, we don't need to make it stronger... and this is also mirroring their member state government...some are allies for stronger regulations and some are not."*

---

<sup>29</sup> Cf. Annexe Document n°5

Ainsi, les savoirs faire de ces entrepreneurs de cause ont aussi résidé dans leurs gestions de ces rapports de force, afin de privilégier la mise en avant d'un front commun.

En somme, l'apport d'ECOS sur le plan symbolique a été indéniablement décisif. L'association a réussi à légitimer la prise en compte de cette problématique sous l'angle de son aspect environnemental. Au début des discussions, la perspective écologique était bien moins mise en avant, la problématique des chargeurs se voyant abordée sous un angle plus technique ou économique. En mettant l'accent sur les impacts écologiques de ces produits, ECOS a su trouver un terrain d'entente avec les décideurs européens, qui cherchaient à se positionner comme des leaders en matière de développement durable. Ces derniers ont pu afficher leur engagement en faveur de l'environnement et répondre aux attentes croissantes de la société civile vis-à-vis de ces politiques publiques. L'association a ainsi su associer sa cause écologique, en résonance avec les sensibilités et préoccupations actuelles, à cette problématique, et à faire entendre sa voix dans l'arène décisionnelle européenne, malgré le manque d'attention initial porté à cette dimension.

Une fois l'influence d'ECOS et sa perspective environnementale analysées, il est impératif d'examiner l'impact d'ANEC et son cadrage axé sur la protection des consommateurs. C'est bien en combinant ces deux perspectives que nous serons en mesure de mieux comprendre les défis et les opportunités d'une réglementation commune sur le chargeur.

## B. ANEC et la promotion de l'intérêt des consommateurs du marché unique

Il est maintenant clair que cette directive se divise en deux enjeux majeurs, le premier étant environnemental et le second celui de la protection des consommateurs. ANEC (the european consumer voice in standardisation), accompagné d'autres associations de promotion de l'intérêt des consommateurs tels que BEUC, ont eu un impact majeur, étant engagés dans ce processus de prise de décision depuis le début des discussions. En plaidant en faveur de l'harmonisation, ces associations ont mis en avant les bénéfices potentiels d'un chargeur commun pour les consommateurs, notamment la simplification de leur quotidien et la réalisation d'économies notables. Leur implication dès les premières heures de l'émergence de ce problème leur procure une légitimité sans pareille. ANEC fait partie de ces entrepreneurs ayant mis en cause la normalité de la situation dans laquelle les chargeurs se

multipliaient. Ils ont été les premiers à trouver les arguments établissant la gravité de la situation, la rendant convaincante. Ils ont aidé ce problème à franchir la première étape de mobilisation, en rassemblant des soutiens. Son investissement et son efficacité s'inscrivent ainsi dans une temporalité aussi longue que l'existence du problème public lui-même. Par ailleurs, l'association a préconisé l'adoption de règles contraignantes dès le début des débats sur le sujet. Ils n'ont cessé de pousser pour l'adoption d'une directive effective, se plaignant de la multiplication des évaluations d'impact et des études ne faisant, selon eux, que retarder la prise de décision.

Leurs actions concrètes ont revêtu diverses formes, elles aussi assez classiques, allant de campagnes de sensibilisation à l'organisation d'événements de plaidoyer, en passant par le dialogue avec les décideurs politiques et les parties prenantes. En participant activement aux consultations publiques organisées par la Commission et le Parlement, cette association a de fait influencé les orientations politiques en faveur de l'adoption de la directive. Le lobbying auprès des institutions européennes a donc constitué un levier d'action primordial pour ANEC. En rencontrant les députés européens, les membres des cabinets des commissaires et les fonctionnaires, ils ont eu l'opportunité de présenter leurs positions et leurs arguments, en mettant en avant les avantages pour les consommateurs et la société dans son ensemble. Si l'impact écologique n'eut pas raison de convaincre tout le monde, d'autres acteurs ont ainsi pu se sentir plus concernés par cet aspect. Marco Campomenosi, par exemple, m'a clairement fait comprendre qu'il soutenait cette directive par rapport à ce qu'elle pouvait apporter aux consommateurs, plus qu'à l'environnement ;

*“Environmental issues, I think, was something that guided most of my colleagues. I was a bit more focused on the rights of consumers for example. Because I know that they have to be informed about what they find in the bundle, if there is an issue about the cost, that anyway, will be brought to the consumer.”*

Comme pour ECOS, ANEC a particulièrement mis en avant son expertise pour influencer les décideurs européens. L'association a, elle aussi, produit des documents de position basés sur des recherches approfondies et des analyses techniques. Ils ont été élaborés scrupuleusement en utilisant des données factuelles et des études scientifiques pour étayer les avantages d'un chargeur commun. Ces documents ont pu être largement diffusés auprès des décideurs européens, renforçant l'influence d'ANEC auprès des décideurs politiques. Leurs propositions ont été formulées avec une grande rigueur juridique et comportent des dispositifs

d'intervention publique clef en main, ce qui renforce considérablement l'impact de leur voix dans les débats. ANEC a aussi fait partis des interlocuteurs mettant en garde la commission par rapport à une possible échappatoire lié aux recharges sans fil, qui engendrerait une nouvelle fragmentation du marché<sup>30</sup>.

De surcroît, des enjeux très précis et concrets autour de la protection des consommateurs ont pu être gérés en majeure partie par l'association. Par exemple, si le chargeur USB type-C devient le chargeur unique, ils n'auront pas tous pour autant la même efficacité énergétique. Un chargeur pour ordinateur sera logiquement plus puissant qu'un chargeur pour téléphone portable, et utiliser l'un pour l'autre serait dommageable par rapport aux batteries. De nombreuses discussions ont donc eu lieu autour des pictogrammes à mettre sur les emballages afin d'informer au mieux les consommateurs sur ce qu'ils comptent acheter. ANEC a été d'une immense aide pour l'administration européenne sur le sujet, en fournissant des pictogrammes déjà conformes et abouties. Cela revient à ce que Courty nomme "*l'économie politique du don institutionnalisé*" pour désigner l'échange entre "*des biens politiques*" (des institutions) et des "*ressources matérielles, intellectuelles et symboliques*" (des groupes d'intérêts).<sup>31</sup> Cette expertise se voyait d'autant plus valorisable du fait de la nature de cette directive et de sa technicité. Les parlementaires étaient quasiment tous convaincus de sa nécessité, mais très peu avaient des connaissances approfondies sur la puissance de charge nécessaire pour mettre en œuvre cette harmonisation, les pictogrammes adéquats pour rendre ces changements compréhensibles par les acheteurs, ou encore la nécessité de vendre ou pas les produits séparément. Les associations ont ainsi eu un rôle primordial d'informateurs, voire d'instructeurs.

La portée de l'influence d'ANEC a pu être décuplée par la configuration particulière de l'unité administrative en charge de cette directive. En effet, l'unité machinery and equipment au sein de la DG Grow est principalement composée d'ingénieurs et de professionnels ayant une expérience centrée sur l'ingénierie. La présence de cette administration dédiée à ce type de problème suggère directement sa légitimité et rend les revendications d'ANEC d'autant plus recevables. L'association a ainsi pu produire un discours

---

<sup>30</sup> Cf. Annexe Document n°6

<sup>31</sup>Courty (G.), « III. Une contribution à la sociologie de l'État moderne », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.

particulièrement audible pour ce type d'interlocuteur, traduisant ses revendications tout en répondant aux critères de crédibilité des administrations concernées.

Enfin, ANEC a su créer les conditions et les opportunités d'une expression de l'opinion publique sur le sujet, contribuant à la légitimation de sa cause. En organisant des sondages et en collectant un grand nombre de données, l'association a réussi à démontrer que l'opinion publique était largement favorable à ses revendications. Elle a par exemple évalué que l'application de cette directive permettrait aux consommateurs européens d'économiser jusqu'à 250 millions d'euros par an en évitant d'acheter des chargeurs inutiles. Ces données viennent renforcer la légitimité de son combat en fournissant des arguments chiffrés et tangibles, renvoyant à l'idée d'une volonté populaire partagée. Cet argument est particulièrement puissant auprès des autorités, qui cherchent à répondre aux attentes de la société civile. De cette manière, ANEC a réussi à transformer l'enjeu technique que constituait cette directive en un enjeu politique, en faisant valoir l'importance de l'écoute et de la prise en compte de l'opinion publique.

L'étude de ces investissements associatifs cumulatifs a ainsi permis de mieux comprendre l'émergence du chargeur commun et sa configuration actuelle. Toutefois, tout ne se joue pas uniquement du côté des "claim-makers". Les institutions sont aussi celles qui permettent à ces revendications d'être recevables. À la manière d'un tamis, la nouvelle Commission est celle qui a enfin laissé ce problème passer l'étape du filtrage. Cela souligne l'importance du contexte institutionnel et de la dynamique entre les acteurs sociaux dans la prise de décision et l'évolution des politiques publiques.

### **III. La fenêtre d'opportunité offerte par le contexte de la fluidité politique et de lutte contre les GAFAM : catalyseurs de l'émergence de la directive du chargeur universel**

La réussite de l'adoption du chargeur universel par l'UE ne peut être expliquée sans prendre en compte les éléments contextuels qui ont favorisé cette décision. Les institutions et le contexte politique et technologique ont eu un rôle primordial. La configuration de la nouvelle commission européenne a notamment eu un impact majeur sur la prise en compte de cette problématique. Cette commission, qui s'est engagée dans une bataille plus globale contre les GAFAM, a su saisir l'opportunité de renforcer son positionnement en faveur de la protection des consommateurs et de l'environnement.

#### **A. Une conjoncture fluidifiée au sein de la Commission servant de terrain favorable**

Le contexte institutionnel et réglementaire ont exercé un rôle déterminant dans l'adoption de cette directive, en offrant un cadre propice à la reconnaissance des revendications portées par les acteurs associatifs et en permettant une meilleure prise en compte de l'opinion publique.

Dans un premier temps, il convient de souligner l'importance cruciale du cadre réglementaire dans ce processus. En effet, la Directive sur les Équipements Radioélectriques (RED), adoptée en 2014, a établi une structure juridique harmonisée visant à garantir la compatibilité électromagnétique et la sécurité des équipements radioélectriques à travers l'UE, tout en facilitant leur libre circulation. Cette directive a également mis en place des normes et des exigences de performance pour les équipements radioélectriques tels que les smartphones, les tablettes et autres appareils électroniques sans fil. Elle appelait par ailleurs à un effort renouvelé pour développer un chargeur commun. La RED avait donc déjà créé des exigences techniques et des mécanismes de conformité pour les équipements compatibles avec le chargeur commun, qui était devenu le standard de facto pour de nombreux dispositifs électroniques. Par conséquent, la proposition de la directive a pu s'appuyer sur cette base réglementaire solide pour garantir la compatibilité des futurs chargeurs. En outre, la RED avait établi un réseau de coopération entre les États membres de l'UE pour la surveillance du marché et l'échange d'informations sur les équipements radioélectriques. Ces synergies ont

favorisé la collaboration entre les États membres et la Commission européenne, facilitant le processus d'élaboration de ce nouveau standard. Aussi, il convient de souligner qu'avant la RED, l'élaboration d'un chargeur commun aurait nécessité la création d'une nouvelle loi. Cependant, son article 44 conférait à la Commission le pouvoir d'adopter des actes délégués pour préciser quelles catégories ou classes d'équipements radioélectriques étaient concernées par différentes exigences, y compris une harmonisation des systèmes de recharge.<sup>32</sup> Il était donc très simple d'un point de vue réglementaire de rédiger et légitimer cette mesure.

Aussi, l'arrivée de nouveaux commissaires européens a profondément modifié l'équilibre des forces en faveur de la proposition de la directive sur le chargeur commun et a créé un environnement favorable à son adoption. Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission européenne chargée de la politique de concurrence depuis 2014, a joué un rôle majeur dans cette évolution. En tant que fervente défenseuse de l'interopérabilité et de la concurrence équitable, elle a tout de suite plaidé pour la mise en place d'un chargeur commun. Sa position a été renforcée par ses antécédents dans la surveillance et la régulation des pratiques anticoncurrentielles de grandes entreprises technologiques telles qu'Apple. Ses enquêtes sur les pratiques fiscales de l'entreprise ont abouti à des amendes importantes (jusqu'à 13 milliards d'euros), qui ont accru sa position de championne de la concurrence dans l'industrie technologique. En 2018, elle a critiqué publiquement les "*progrès insatisfaisants de l'approche volontaire*"<sup>33</sup> de certaines entreprises, soulignant ainsi la nécessité de réglementations plus strictes. Son influence a été majeure pour renforcer la position de la Commission en faveur de cette directive et faciliter son adoption.

De plus, M. Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur, a également joué un rôle important. En tant que responsable du marché unique numérique, il a soutenu activement l'harmonisation des normes techniques pour les équipements électroniques, notamment les chargeurs, dans le but de promouvoir l'interopérabilité, la durabilité et la facilitation de la vie quotidienne des consommateurs. En soulignant que la proposition ne visait pas un opérateur en particulier et qu'elle n'empêcherait pas les entreprises d'innover, Breton a déclaré lors d'un point presse à Bruxelles que les entreprises pouvaient choisir de revoir la conception de leurs appareils afin de les doter d'un port supplémentaire en plus de l'USB C ; "*Si Apple veut continuer à avoir sa propre prise, elle aura la possibilité de le faire.*

---

<sup>32</sup> Cf. Annexe Document n°7

<sup>33</sup> Cf. Annexe Document n°8

*Ce n'est pas contre l'innovation, c'est juste pour rendre la vie de nos concitoyens un peu plus facile*". Selon M. Basiaux, dans l'unité en charge de cette directive, M. Breton a été un acteur clé dans l'avancée de ce dossier ; *"Le commissaire Breton, je ne sais pas si on peut dire le mérite, mais il n'a pas eu peur de mettre les mains dans ce dossier-là."* Les parlementaires ont également salué son travail et sa contribution lors des débats sur le sujet.

Ce renouvellement des effectifs a permis de montrer la diversité des fonctions pouvant être joués par la Commission. Celle-ci a mis de côté son rôle d'avant-garde du processus de libéralisation, pour se faire le relais d'acteurs portant un agenda de verdissement et de protection des consommateurs.

Cette commission renouvelée avait clairement mis l'accent sur la technologie et le numérique, ainsi que sur la transition écologique, comme axes prioritaires. Dans cette perspective, cette directive pouvait être un moyen de répondre à ces enjeux. Le pouvoir d'initiative de la Commission était, comme toujours, crucial, car sa proposition avait déjà fixé les grandes lignes du débat en mettant en avant les questions environnementales et de protection des consommateurs. Pour les parlementaires, il s'agissait donc avant tout d'"améliorer" la législation existante, en accord avec les orientations déjà fixées. Cette approche a été largement saluée par les députés, qui ont vu dans la directive une brique essentielle à l'avènement d'un marché plus responsable et circulaire. Elle a participé à l'édifice de mesures visant à faire de l'UE un acteur plus engagé dans la transition écologique, comme prévu dans le Green Deal. Ce dernier a aussi eu une importance toute particulière dans l'avènement de cette problématique. D'après Me. Steffan ; *"This whole green deal thing was the tiny little bit of push that we needed, otherwise it would not have happened."*

Il était également question de montrer que l'UE travaille pour la protection des consommateurs, avec des mesures proches d'eux, facilitant leurs quotidiens, et se détacher quelque peu de l'image de régulateurs hors sol, très éloignés des citoyens. Me. Sybille Steffan l'exprime clairement lors de son entretien : *"It is one of the big examples of we do something really close to the people, something that is consumer protection, making your life easier, while reducing e-waste. So I think it is a very beautiful tiny measure."*

Ainsi, les mobilisations se sont enfin avérées synchrones avec la disponibilité des administrations à relayer ce type de demande, devenu un de leurs enjeux dominants.

L'ensemble de ces événements faisant office "d'alignement des planètes" permit une adoption très rapide de la directive une fois la proposition postée. Huit mois uniquement

séparent l'accord trouvé de l'adoption de la proposition. D'après Dimitrova Desislava, assistante parlementaire du rapporteur principal de la directive ;

*“The whole process of adopting the legislation was, you know, very fast, probably one of the fastest I've seen because everyone was in favor of the idea and everyone wanted to be ambitious [...]. And then when everything aligns in the same direction, things happen very quickly !”*

La directive sur le chargeur commun a ainsi pu être adoptée dans une conjoncture favorable grâce au renouvellement de la Commission européenne. Cependant, cette directive ne constitue qu'une petite partie des efforts de l'UE pour réglementer les géants de la technologie. La Commission a entrepris une lutte plus globale contre les GAFAM, cherchant à garantir que ces entreprises respectent les règles européennes en matière de concurrence, de fiscalité et de protection des données.

#### B. La régulation du chargeur universel comme une pièce de la bataille plus globale de la Commission européenne contre les GAFAM

L'avènement de la directive sur les chargeurs universels peut être compris comme un élément clé dans une bataille plus générale menée par l'UE contre les GAFAM. Depuis plusieurs années, ces multinationales ont accumulé un pouvoir considérable en tant qu'acteurs dominants sur le marché de la technologie. Ils ont créé des environnements fermés, créant des obstacles à l'interopérabilité et limitant la concurrence. En conséquence, les consommateurs se sont retrouvés pris au piège dans des écosystèmes propriétaires, rendant difficile le passage d'un dispositif à un autre sans avoir à acheter de nouveaux accessoires coûteux.

La pandémie de la COVID-19 a réaffirmé l'importance de réguler la Big tech, ayant accru son pouvoir, comme le montre l'énorme augmentation de sa capitalisation boursière. Face aux défis posés par la dépendance croissante des consommateurs vis-à-vis des grandes entreprises technologiques, l'UE a pris des mesures pour promouvoir la concurrence sur le marché de la technologie et réduire la domination des GAFAM. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a déclaré dans le cadre de ses projets visant à façonner l'avenir numérique de l'UE : *“I want that digital Europe reflects the best of Europe – open, fair, diverse, democratic, and confident.”* En imposant un standard unique pour les chargeurs,

l'UE cherche à favoriser l'interopérabilité et à encourager l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché des accessoires électroniques, tout en contrant le pouvoir monopolistique des grandes entreprises, en promouvant l'ouverture, la transparence et la diversité. De ce fait, cette directive a été perçue comme un élément clé dans la mise en place d'une réglementation visant à limiter l'impact des GAFAM, ajoutant une pierre à l'édifice de la régulation numérique. Les débats de la session plénière du 4 octobre 2022 le montrent clairement. Virginie Joron (identité et démocratie) par exemple, a développé son discours autour des manques à combler de l'UE face au GAFAM ;

*“L'europe est toujours à la traîne lorsqu'il s'agit de défendre ou protéger ses concitoyens face aux géants du numérique. [...] Ce n'est pas la première fois que nous observons ce phénomène, il fait partie d'un schéma plus large. [...] Je rappelle que nous avons approuvé le DMA plus tôt cette année. Il s'agit d'un autre cas dans lequel nous avons permis au GAFAM de s'approprier beaucoup trop de pouvoirs sur nos pays et nos concitoyens. Que cela serve de leçon pour l'avenir. Au lieu de l'attentisme typique ou d'une naïveté complice, nous devons agir de manière décisive contre les grandes entreprises étrangères si nécessaires.”*

De nombreuses autres interventions font ressortir une dichotomie forte entre l'intérêt des consommateurs et celui des entreprises de la big tech, avec pour fil conducteur l'idée que cette directive montre que l'UE a enfin choisi son camp. Thomas Waitz, des verts, dit par exemple ; *“They are industries, this is the european parliament, we stand on the side of consumers”*. Margrethe Vestager a aussi affirmé que cette directive illustre la réponse de l'UE à la crise économique et environnementale, tout en soulignant l'engagement du Parlement européen en faveur des citoyens. Cette initiative challenge les firmes pour qu'elles adoptent des pratiques plus responsables. Toutefois, les États-Unis l'accusent d'attaquer leurs entreprises, en particulier les géants du numérique. La commissaire européenne a effectivement été impliquée dans plusieurs litiges avec Google, Amazon et Apple, dont trois affaires Google et une quatrième en cours. Elle a énormément travaillé pour élaborer un plan visant à imposer de nouvelles contraintes aux grandes entreprises du numérique, dont la directive sur le chargeur commun fait partie.

Cette directive s'inscrit donc dans une volonté plus globale de réguler le marché du numérique européen. En 2020 spécifiquement, deux actes (DMA et DSA) ont été adoptés afin de réglementer le commerce numérique, et de protéger les utilisateurs et les concurrents

contre des comportements illégaux ou jugés préjudiciables des entreprises dites “gardiennes” ou bien “gatekeeper”.<sup>34</sup> Les règles présentées dans ces actes sont ainsi nominalement dirigées contre ces énormes firmes. Cette lutte se reflète dans l’opinion générale des membres des institutions européennes concernant les GAFAM, qui est devenue extrêmement négative. Dans un sondage fait auprès des initiés de la politique bruxelloise, *“les personnes interrogées pensaient que les Big Tech étaient perçues par les institutions européennes à peine plus favorablement que les compagnies de tabac.”*<sup>35</sup> Elles sont presque automatiquement associées à l’usage de pratiques déloyales. Les administrations européennes ont donc essayé de favoriser le dialogue avec des ONG et des associations relevant de la société civile afin de limiter l’influence qu’ont les lobbies de la big tech sur l’avenir de la technologie, et rendre ce secteur plus transparent et accessible.

En plus de promouvoir une concurrence plus juste sur le marché de la technologie, cette directive a également pour objectif de renforcer la position des entreprises européennes face à la concurrence mondiale, en particulier les géants américains et asiatiques. Cette préoccupation géopolitique, bien qu’implicite, est en réalité ancienne, comme mentionné dans l’introduction. La nouvelle Commission est consciente que les entreprises européennes risquent de se faire submerger par la concurrence étrangère. Par conséquent, ces réglementations peuvent être perçues comme une stratégie de contre-attaque visant à assurer la survie et la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial.

Cette lutte ne se fait pas sans adversaire, et la résistance est forte. Les entreprises de la big tech sont devenues celles qui dépensent le plus en lobbying dans l’UE, soit plus de 97 millions d’euros par an, les plaçant devant les industries pharmaceutiques ou encore fossiles. Dix entreprises seulement sont responsables de près d’un tiers de l’ensemble de ces dépenses, Google étant la première ((5 750 000 €/an), et Apple quatrième (3 500 000 €/an). Les GAFAM dépensent à elles seules près de 23 millions d’euros de lobbying par an, soit trois fois plus que les dépenses des dix premières entreprises automobiles (9,85 millions d’euros). En 2019 et 2020, elles ont engagé le plus grand nombre de cabinets de conseil en lobbying. Google est première, et Apple second, en dépensant 1.3 million dans ces cabinets de conseil. Leur objectif principal est d’éviter au maximum les réglementations strictes, afin de préserver leurs modèles. Un lobbying intensif a de ce fait été observé lors de la phase de préparation

---

<sup>34</sup> Budzinski (O.), Mendelsohn (J.), « Regulating Big Tech », *op. cit.*

<sup>35</sup>Tarrant (A.), Cowen (T.), « Big Tech Lobbying in the EU », *art. cit.*

des actes DMA et DSA. Plus de 270 réunions sur ces propositions ont eu lieu, dont 75 % avec des lobbyistes de l'industrie. La plupart d'entre elles visaient les commissaires Vestager et Breton, aussi responsables de ces nouvelles règles.

Enfin, lors des entretiens avec les acteurs impliqués dans la création de cette directive, il est apparu que celle-ci a été perçue comme une étape cruciale vers une économie mondiale plus respectueuse de l'environnement. En effet, cette réglementation remet en question non seulement notre système de production actuel, mais également notre conception de l'innovation. M. Rama, interrogé sur l'argumentaire d'Apple, souligne ainsi la nécessité de repenser fondamentalement nos pratiques et nos normes économiques pour répondre aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ;

*“L’innovation... c’est l’argument qui est systématiquement utilisé dans les réglementations ecodesign. C’est toujours “oh attention la commission européenne, ces grands communistes, vont vouloir revenir au produit unique, on n’a plus aucune possibilité de faire nous même des produits pour les mettre sur le marché...” euh oui c’est vrai que les normes ecodesign servent à normaliser les produits, faire en sorte qu’ils soient de plus en plus similaires, en tout cas qu’ils respectent les mêmes normes environnementales. Mais après voilà, là, c’est tout un débat philosophique sur ; on veut des produits qui soient renouvelés constamment et qui répondent soi-disant mieux à notre demande alors qu’en fait surtout... c’est rarement les industriels qui s’adaptent à la demande, c’est surtout eux qui créent la demande et qui ensuite vendent les produits qui vont avec. Mais en gros, là, la question, c’est effectivement aujourd’hui, est-ce qu’on peut parler d’innovation... bah oui, mais seulement si ça permet de réduire l’impact environnemental des produits ou de rendre plus efficace l’utilisation des produits. Est-ce que c’est de l’innovation quand c’est pour plus de performance, quand ça va avec une consommation d’énergie plus élevée... heu, c’est questionnable. Par exemple là, on va passer de la 4G à la 5G, ça ira plus vite, on sera plus efficace, mais aussi beaucoup plus énergivore... personnellement, je ne suis pas convaincu.”*

C’est donc une opposition plus globale au modèle consumériste et productiviste prôné par les GAFAM qui est remis en cause. Anne-Sophie Pelletier, parlementaire européenne à gauche, présente même la directive comme *“un frein au système capitaliste qui pousse à la*

*consommation à outrance”, et espère que “les consommateurs ne soient plus les vaches à lait de ce système et que ce texte aura un réel impact, sur les abus des entreprises.”*

## ❖ Conclusion

En définitive, l'adoption de la directive sur le chargeur universel a été l'un des sujets phares de l'agenda numérique de l'Union Européenne. Depuis sa création, l'UE a cherché à promouvoir l'intégration économique entre les États membres, en éliminant les barrières commerciales et en favorisant la libre circulation des biens et des services. Dans ce contexte, l'harmonisation des chargeurs était considérée comme un moyen de faciliter la circulation des produits électroniques, tout en réduisant les coûts pour les fabricants et les consommateurs. Les technologies numériques ont profondément transformé la vie des citoyens et la stratégie numérique de l'UE vise à garantir que cette transformation profite à tous, tout en contribuant à atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050.

Cette directive est un exemple éloquent de la puissance de frappe réglementaire de l'UE. Forte de ses 27 États membres et de sa population de plus de 500 millions d'habitants, l'UE est en mesure d'imposer des normes ambitieuses pour protéger les intérêts de ses citoyens et de son environnement, même face aux géants du numérique. Cette directive met en lumière l'importance cruciale de la régulation dans la construction d'une économie durable et équitable. Elle témoigne de la capacité de l'Europe à agir en tant qu'acteur clé de la régulation mondiale et répond aux préoccupations géopolitiques liées à la domination croissante des géants américains et asiatiques dans le domaine de la technologie. Comme l'a souligné le sociologue Howard Becker, *“les problèmes sociaux sont ce que les gens pensent qu'ils sont”*<sup>36</sup>. La longue bataille menée par les associations environnementales et celles de protection des consommateurs, avec le soutien de nombreux parlementaires européens, pour l'adoption de cette directive, a finalement triomphé du cadrage d'Apple qui considérait cette question comme un problème d'innovation, appartenant au marché. Il a ainsi été possible d'étudier l'optimisation des conditions de la prise en charge de ce problème par les pouvoirs publics.

Toutefois, l'ensemble du développement souligne la nécessité de rester nuancé, cette directive ayant connu des fortunes contrastées. En effet, elle ne peut être comprise que dans le contexte d'un rapport de force complexe qui s'étend sur plus d'une décennie. Apple a réussi à résister pendant près de quinze ans à l'adoption d'une norme qui aurait pu menacer l'intégrité

---

<sup>36</sup>Neveu (É.), « Chapitre 1. La constitution d'une tradition de recherche aux États-Unis », *art. cit.*

de son environnement technologique et une partie de ses revenus directs. C'est pourquoi la victoire de la Commission s'avère relativement modeste et témoigne de la nécessité d'une vigilance constante dans la réglementation de l'industrie technologique. De ce fait, ce travail illustre les enjeux sociopolitiques complexes qui sous-tendent l'adoption d'une telle directive et souligne l'importance de poursuivre la lutte pour une réglementation plus efficace et plus équitable dans ce secteur clé de l'économie mondiale.

Afin de revenir au positionnement de cette recherche, elle aura aussi permis de donner tout son sens au concept de "Brussels effect" d'Anu Bradford. Cette étude élargit la perspective fonctionnaliste de sa théorie, en montrant que la réglementation n'est pas seulement le résultat logique d'un marché, mais qu'elle est aussi le fruit de facteurs politiques, économiques et sociaux, tous interconnectés, et devant être pris en compte pour comprendre la mise en place de normes communes en Europe. Erik Neveu, dont l'ouvrage a inspiré l'ensemble de ce travail, souligne l'importance de ne pas se laisser aveugler par le mythe de la gestion pérenne des problèmes publics par une élite stable de décideurs. Au contraire, il est essentiel de reconnaître les moments d'instabilité et de fragilité du système, qui peuvent donner lieu à des transformations profondes.<sup>37</sup> Ils ont le potentiel de remettre en question des solutions qui semblaient auparavant solides, de redéfinir les problèmes, et de pousser à des innovations décisives dans les politiques publiques. Ainsi, l'adoption de cette directive peut être comprise comme un exemple concret de moment instituant, où les acteurs ont su saisir une opportunité pour remettre en question un statu quo qui paraissait figé depuis plus de dix ans.

Cette étude aura permis, je l'espère, de rendre quelque peu plus intelligible les conditions d'émergence du problème de la multiplicité des chargeurs et l'intervention des pouvoirs publics qui en découle. Cependant, il n'est pas question de prétendre à une quelconque exhaustivité. Différentes enquêtes complémentaires pourront permettre d'aller plus loin dans les explications et les rendre bien plus rigoureuses. L'impact des actions des entreprises concurrentes à Apple aurait aussi pu être un point de vue intéressant. Samsung, par exemple, a également fait usage de lobbying afin de promouvoir le chargeur commun. Des représentants avaient notamment rencontré Anthony Whelan (digital policy adviser d'Ursula von der Leyen) sur la question des chargeurs communs. Deux jours plus tard, la loi

---

<sup>37</sup> Neveu (É.), « Chapitre 6. Mettre en politique publique », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022 vol. 2e éd.

sur les USB type-C était annoncée. De plus, aucune réponse n'aura malheureusement pu être apportée sur les raisons des 13 refus parlementaires. Une analyse plus fine des jeux de pouvoir et d'influence qui se jouent en coulisse, ainsi que de la place des groupes d'intérêts dans ces processus, permettrait donc de mieux comprendre les ressorts de la prise de décision européenne. En somme, cette recherche montre que la réglementation européenne ne peut être appréhendée de manière fonctionnaliste, et appelle à une recherche plus approfondie sur les processus de régulation de l'UE dans leur complexité. Il est nécessaire de continuer à analyser comment ces problèmes sont cadrés, négociés et régulés dans le cadre institutionnel de l'Union, ainsi que de comprendre comment les différents acteurs sont en mesure d'influer sur ce processus. J'espère que cette analyse servira d'invitation à réfléchir sur l'importance de l'action collective et de la régulation dans la construction d'une Europe plus juste et plus durable.

## ❖ Bibliographie

- Aldrin (P.), « La « société civile européenne », entre idéal démocratique et contingences politiques. De Maastricht à Lisbonne, les mises à l'agenda parlementaire de l'ouverture aux lobbys et à la société civile », in J. AUVRET (dir.), *Le Parlement européen après le traité de Lisbonne*, Paris, Larcier, 2013 : 183-207. », 2013.
- Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 1. Définitions, acteurs et cibles du lobbying », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.
- Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 2. Méthodes, outils et stratégies », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.
- Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 5. Lobbying et déontologie à Bruxelles », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.
- Bardon (P.), Libaert (T.), « Chapitre 7. Les enjeux du lobbying et les critiques », *Le lobbying*, Paris, Dunod, coll. « Les Topos », 2012.
- Boucher (M.), « Expertise », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Budzinski (O.), Mendelsohn (J.), « Regulating Big Tech: From Competition Policy to Sector Regulation? »
- Campana (A.), Henry (E.), Rowell (J.), *La construction des problèmes publics en Europe : émergence, formulation et mise en instrument / sous la dir. d'Aurélien Campana, Emmanuel Henry et Jay Rowell*, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sociologie politique européenne », 2007.
- Cefaï (D.), « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, 30 (2), 2016.
- Courty (G.), « I. Les groupes d'intérêt : une conception polémique de la vie politique », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.

- Courty (G.), « II. Les groupes d'intérêt : un instrument d'analyse des groupements », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.
- Courty (G.), « III. Une contribution à la sociologie de l'État moderne », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.
- Dacheux (É.), « Érik Neveu, Sociologie politique des problèmes publics: Paris, A. Colin, coll. U. Sociologie, 2015, 286 pages », *Questions de communication*, (30), 2016.
- Garraud (P.), « Agenda/émergence », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Gusfield (J.), *La culture des problèmes publics*, Economica, coll. « Etudes sociologiques ».
- Jacobides (M. G.), « Regulating Big Tech in Europe: Why, so What, and How Understanding Their Business Models and Ecosystems Can Make a Difference ».
- Jeuneau (A.), « The Brussels Effect. How the European Union Rules the World, par Anu Bradford : New York, Oxford University Press, 2020, 404 pages », *Revue critique de droit international privé*, 2 (2), 2021.
- Laurens (S.), « II. Des années 1970 aux années 2000 : comment Bruxelles est devenue incontournable pour le secteur privé », *Les courtiers du capitalisme*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.
- Laurens (S.), « III. Le lobbying, un levier pour capter des ressources bureaucratiques utiles aux batailles économiques », *Les courtiers du capitalisme*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.
- Laurens (S.), « IV. Lobbyiste au quotidien : l'appropriation privée d'un savoir sur l'administration », *Les courtiers du capitalisme*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.
- Neveu (É.), *Sociologie politique des problèmes publics. Grand Débat national*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2022.
- Pinell (P.), *Naissance d'un fléau*, Editions Métailié, 1992.

- Ravinet (P.), « Fenêtre d'opportunité », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Robert (C.), « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, 11 (3), 2003.
- Saurugger (S.), « Groupe d'intérêt », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Sheppard-Sellam (E.), « Problème public », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Tarrant (A.), Cowen (T.), « Big Tech Lobbying in the EU », *The Political Quarterly*, 93 (2), 2022.
- Vauchez (A.), « La politique (tout) contre le Marché ? Jalons pour une sociohistoire de l'écono-politique de l'Union européenne », *Idées économiques et sociales*, 179 (1), 2015.
- Vauchez (A.), « Un peuple introuvable ? Sur les logiques sociales du confinement du vote dans la politique européenne », *CEVIPOL Working Papers*, 1 (1), 2020.
- Woll (C.), « Régulation », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019 vol. 5e éd.
- Woollven (M.), « Joseph Gusfield, La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique », *Lectures*, 2009.

## ❖ Annexes

● Tableau des entretiens.....	41
● Retranscription de l'entretien avec Mathieu Rama, Program manager à ECOS (12/12/2022).....	41
● Retranscription de l'entretien avec Sibylle Steffan, Assistante de Me. Anna Cavazzini, shadow rapporteur pour les verts et cheffe de cabinet du président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (19/12/2022)..	46
● Retranscription de l'entretien avec Marco Campomenosi, Shadow rapporteur de la directive pour le parti Identité et démocratie, et son assistante Elena Sofia Avino (31/01/2023).....	48
● Retranscription de l'entretien avec Dimitrova Desislava, assistante parlementaire du rapporteur principal de la directive, M. Hubert Dalli (31/03/2023).....	51
● Retranscription de l'entretien avec Alexis Basiaux, Policy officer à la DG grow, dans l'unité machinery and equipment (18/04/2023).....	53
● Document n°1 : Lettre d'Antonio Tajani, commissaire européen à l'industrie, défendant l'échappatoire d'Apple.....	58
● Document n° 2 : Extrait du feedback d'Apple par rapport à la proposition d'amendement sur le chargeur commun faite par la Commission.....	60
● Document n° 3 : Lettre d'intention sur la future solution de charge commune pour les smartphones envoyée à la commission maintenant l'échappatoire pour Apple (2015).....	61
● Document n° 4 : Note d'un fonctionnaire selon lequel tous les fabricants seraient prêts à signer un accord sur l'utilisation exclusive de connecteurs USB-C, "sauf Apple". (2016).....	63
● Document n° 5 : Proposition d'ECOS de modification de la directive pour y inclure un standard non filaire.....	64
● Document n° 6 : Réponse d'ANEC à la consultation de la Commission sur les analyses d'impact initiales relatives aux chargeurs communs.....	65
● Document n° 7 : Article 44 de la directive RED conférant à la Commission le pouvoir d'adopter des actes délégués pour préciser les équipements concernés par différentes exigences, y compris une harmonisation des systèmes de recharge.....	67
● Document n° 8 : Réponse de M. Vestager au parlement européen dans laquelle elle critique publiquement les "progrès insatisfaisants de l'approche volontaire".....	68
● Document n° 9 : Frise chronologique résumant l'adoption de la directive.....	69

- Tableau des entretiens

Hubert Dali	Analyste politique au Parlement européen
Mathieu Rama	Program manager à ECOS
Sibylle Steffan	Assistante de Me. Anna Cavazzini, shadow rapporteur pour les verts et cheffe de cabinet du président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
Marco Campomenosi et Elena Sofia Avino	Shadow rapporteur de la directive pour le parti Identité et démocratie, et son assistante
Dimitrova Desislava	Assistante parlementaire du rapporteur principal de la directive, M. Hubert Dalli
Alexis Basiaux	Policy officer à la DG grow, dans l'unité machinery and equipment

- Retranscription de l'entretien avec Mathieu Rama, Program manager à ECOS (12/122022)

(...)

Julia : Pouvez-vous m'expliquer un peu le rôle d'ECOS par rapport à cette directive ?

Mathieu Rama : Pour expliquer un petit peu ce que fait Ecos, on est une association, une Umbrella organisation comme on dit, donc une organisation parapluie qui permet aux ONG environnementales de plein de pays en Europe, et pas que, on a aussi des membres internationaux et on essaie...même si l'origine de notre création, c'est d'intervenir sur les standards au niveau européen, on essaie de plus en plus d'influencer les standards au niveau international... et donc on travaille sur les standards européens pour rendre les produits, les services et tout un tas de différentes postes de consommation, on va dire plus durables. Donc moi, je travaille sur les produits, tous les produits ICT, donc les téléphones, les ordinateurs, les imprimantes, tous les produits électroniques aussi. Alors c'est pas vraiment encore touché par la réglementation, mais si, du coup grâce à la directive, par exemple, les casques audio aussi, donc voilà tous ces petits produits électroniques. (...) Donc il y a des standards qui vont être développés sur comment une entreprise peut se présenter comme étant verte ou durable, pour que ce ne soit pas juste des mots comme ça inscrit sur le paquet. Il y a des méthodes de test qui sont développées, des labels, parfois volontaires, parfois légaux, qui permettent de vérifier que les marques qui se présentent en tant que telles respectent certaines des "requirements"... et donc voilà, ECOS a pour rôle en fait d'être la voie des développements de la réglementation européenne. Donc là, on a le rôle un peu d'une association environnementale au niveau de l'Union européenne, donc on va faire du lobbying sur la commission, sur le parlement européen, enfin de manière assez classique. Mais après la spécificité d'ECOS c'est qu'on a la possibilité de participer au processus d'organisation. Alors, je vais essayer d'expliquer le plus rapidement et le plus clairement possible ce qu'est le processus de d'organisation, parce que c'est de l'extérieur, avant de travailler dessus, c'est un peu flou. En fait, les standards ce sont des normes qui sont développées par l'industrie, pour l'industrie, et qui vont être... de manière la plus simple d'expliquer... c'est une manière commune de faire quelque

chose. (...) Donc, la spécificité d'ECOS est qu'en tant que... je vais d'entrer dans les détails, mais c'est un peu obligé pour expliquer le rôle d'ECOS, on est une organisation Annexe 3, selon la directive sur les standards, ça nous permet d'avoir un droit de participation aux standards qui sont développés au niveau européen, et notamment aux standards qui sont des standards qui sont nécessaires pour l'application de certaines lois, soient appliquées, en gros que les méthodes de test, soient cohérentes et horizontales au niveau européen. (...) Donc pour ça on a besoin de standards. (...) Et le rôle d'ECOS c'est celui de représenter les associations environnementales dans ces processus-là, sachant que ces processus sont assez opaques. La participation dans ces processus est très limitée, on n'a pas de droit de vote, on a simplement le droit d'observation, donc en fait, on va employer ces standards le mieux qu'on peut, souvent en ayant un rôle assez proactif dans la rédaction des standards, on essaie d'aider en espérant qu'en échange nos demandes soient intégrées dans les standards. On a aussi le droit à la fin de la rédaction du standard, si on n'est pas content avec le résultat, de le dire aux états qui ensuite à la fin ont le droit de vote sur accepter le standard harmonisé ou pas. (...) En fait, on embauche des experts qui sont par exemple des anciens ingénieurs, qui ont travaillé pour l'industrie avant, qui connaissent un peu les ficelles du coup et donc en fait, on a un rôle de mise en relation de ces experts, on fait des appels à experts, on cherche les personnes qui à la fois ont l'expertise et qui ont aussi des valeurs qui les poussent à faire ce qui est nécessaire pour aller dans le sens de l'environnement. Donc voilà, après maintenant, j'imagine que tu as aussi des questions spécifiques sur le processus, sur l'historique, tout ça...

J : Merci beaucoup, c'est déjà très instructif (...). Du coup moi mon travail plus concrètement, il est vraiment sur essayer de comprendre pourquoi cette directive a pris autant de temps à émerger, tout ce qui tourne autour de ça. Je voulais savoir si dans une certaine mesure, vous aviez remarqué d'autres acteurs qui faisaient peut-être du lobbying dans d'autres sens ?

M.R : C'est un peu difficile de savoir... (...) Parce qu'en fait, la raison pour laquelle ça fait autant de temps, et je pense que c'est assez bien expliqué pendant la conférence, c'est que la commission essaie de ne pas réguler quand ce n'est pas nécessaire, c'est pas seulement par manque de volonté, c'est aussi par manque de moyens. La commission a encore un staff, des moyens limités, donc en fait le fait de laisser l'industrie faire les choses à sa sauce le plus longtemps possible, ça fait aussi partie de l'intérêt de la commission. Donc d'abord la commission a demandé à l'industrie de se mettre d'accord sur un standard et de s'appliquer pour éviter d'avoir à passer par la réglementation, alors ça a quand même plutôt bien marché parce que moi, je ne sais pas ce que c'est ton expérience au niveau des téléphones, mais moi quand j'étais adolescent, je me rappelle tout le monde avait un chargeur différent selon son téléphone, donc c'était compliqué, mais maintenant il faut reconnaître que le connecteur USB-C est quand même pris par beaucoup d'appareils qui sont listés dans cette directive. La commission a quand même été prise au sérieux parce qu'il y a eu ce connecteur USB-C qui a quand même été pris, sauf par Apple. Mais comme Apple a une très grosse part du marché des appareils électroniques, c'était intéressant, et surtout en fait, c'était l'occasion d'intégrer plus d'appareils parce que du coup pour cette initiative c'est surtout les téléphones qu'on a en tête, mais voilà il y a plein d'appareils, de petits appareils électroniques qui contiennent une batterie portable. Donc la grande victoire pour nous ça a été l'intégration des ordinateurs dans la liste, qui n'était pas du tout prévue par la commission à la base, donc ça va arriver un peu plus tard que pour le reste, mais c'est quand même super qu'il y ait ça en plus. Et voilà, la raison pour laquelle ça a duré aussi longtemps, c'est simplement parce que la commission voulait éviter de le faire jusqu'au moment où il ont compris qu'il n'y avait pas d'autre solution que de faire ça, que de passer par la réglementation. Ce qui est très intéressant aussi avec cette initiative, c'est qu'à ma connaissance en tout cas, c'est la première fois qu'une réglementation européenne va avoir un impact sur des catégories de produits assez différentes, par exemple sur le design concret de plusieurs catégories de produits différentes en même temps. C'est une initiative qu'on appelle horizontal, c'est-à-dire qu'elle s'applique sur plusieurs produits en même temps, alors

qu'à la plupart des normes éco-design développées au niveau européen vont être produits par produit, il y aura une norme éco-design pour les lave-linges, une norme éco-design pour les ordinateurs, etc. Et donc ce qui est très intéressant, c'est que c'est la première fois qu'un standard spécifique est utilisé et rendu obligatoire pour une série de produits. C'est tout le rôle des standards qui prend de la place au niveau européen. Ça montre aussi l'importance de lier les deux : lier les standards et la législation européenne. Et ça démontre aussi, peut être à terme, qu'avoir plus de transparence, de participation de la société civile dans le développement des standards, c'est nécessaire. Donc c'était un peu le contexte et les implications de cette initiative. (...). Donc ce qu'on fait, c'est les rapports que tu as pu lire, qui est généralement rédigé par un expert et qui nous permet d'avancer tous les arguments qu'on a avec la documentation auquel on a accès pour influencer la commission et les autres partis. Donc là, dans ce cas-là, c'était faire en sorte que le standard USB soit pris en compte. Donc voilà, j'espère que ça aide.

J : Ça aide beaucoup, c'est plein d'arguments qui me sont extrêmement utiles, surtout que j'ai un rendez-vous la semaine prochaine avec l'assistante d'un des Shadow rapporteurs, donc ce sont des super pistes.

M.R : Avec quel Shadow rapporteur exactement ?

J : Alors, elle s'appelle Sibylle. Enfin, non, c'est son assistante du coup.

M.R : C'est l'assistant de quel député du coup ?

J : Alors, je vais vous dire ça de suite... Anna Cavazzini !

M.R : Elle était très impliquée sur ce sujet, elle suit de très près tout ce qui concerne l'éco-design des produits ICT. On a pu pas mal collaborer avec. Ça ne m'étonne pas généralement les vers sont toujours les plus proactifs pour partager de l'information et pour aider. C'est quand même un projet qui, en tout cas de la part des députés européens, était assez consensuel. Il n'y avait pas vraiment de... enfin, à ma connaissance, d'énormes débats, en tout cas sur la liste des produits à intégrer. On avait probablement les partis centralistes, socialistes et verts qui étaient plus en faveur d'étendre la liste que les partis conservateurs. Tu auras tous les rapports, les rapports publiés par les rapporteurs, les différents comités aussi parlementaires qui ont été impliqués.

J : Donc, est-ce que, à votre avis, le fait que la Commission ait attendu autant de temps, de 2009 à 2019, pour ne plus faire confiance entre guillemets à l'autorégulation et devenir « legally binding », est-ce que ça a juste à voir avec les moyens de la commission qui ne considérait pas ça comme sa priorité à l'instant T, ou peut-être que ça l'a rangé globalement, ou qu'il y aurait peut-être eu aussi du lobbying déjà à ce moment-là pour garder ce statu quo ?

M.R : Ah oui, c'est très probablement ce qui s'est passé. Effectivement, il y a dû avoir une résistance dès le début des industries concernées. Je ne sais pas si ECOS s'était impliqué vraiment depuis le début parce qu'au vu des ressources qu'on a, on a quand même tendance à s'attarder plus sur les réglementations qui vont avoir un impact vraiment important sur la consommation énergétique et en ressources, c'est probable qu'on se soit mis à travailler sur cette initiative au moment où la Commission a commencé à sérieusement considérer les développements d'une législation sur le sujet. (...) Est-ce que tu es en contact avec des associations de consommateurs ? Je te conseille de rentrer en contact avec eux aussi. Ils étaient probablement plus impliqués que nous à la base. Après voilà, il y a quand même des points parfois où très souvent, on est encore avec les associations de consommateurs, parce que les consommateurs ont quand même envie que les... Les consommateurs ont envie de savoir quel est l'impact environnemental de leurs produits, et avoir toutes ces informations qui vont leur permettre de faire le bon choix, mais aussi les consommateurs veulent quand même que les produits soient le moins cher possible. Une des choses très importantes qu'on défendait et qu'on n'a pas réussi à avoir, c'est l'obligation pour tous les produits qui sont listés dans la directive d'être vendus sans le chargeur, que ce soit l'option standard en quelque sorte, et en fait les distributeurs vont quand même avoir le choix, alors ils seront obligés de vendre une version sans chargeur, mais ils pourront aussi vendre une version avec le chargeur. Les associations de consommateurs sont en faveur de ça,

parce que malgré tout, il y a un risque, en obligeant la vente séparée des chargeurs et des appareils, d'avoir une augmentation totale du prix. Parce qu'avoir un emballage supplémentaire, un marketing supplémentaire, c'est possible que le prix total du téléphone plus le chargeur soit plus élevé que si t'achètes tout d'un coup. Mais quand même très souvent on est sur la même longueur d'onde au niveau de nos demandes, on travaille très souvent en coopération avec les associations de consommateurs.

J : Par rapport à ce genre de “détails techniques”, il y avait deux sujets où j'étais pas sûre d'avoir tout compris, sur la puissance des chargeurs USB-C qui apparemment n'est pas standardisée. J'ai pas compris si le but, c'était de faire une puissance commune, ou si c'était juste de promouvoir une meilleure information pour que les gens sachent.

M.R : La directive Radio Equipment force les produits qui sont listés à avoir le connecteur USB-C. (...) C'est vrai que c'est un gros risque. Du coup, les gens pensent qu'on a un chargeur pour tous les appareils. Je vais recharger mon téléphone avec le chargeur qui est pour un ordinateur. Ce qui risque d'arriver, c'est que ton téléphone se recharge très vite, mais que la batterie s'use beaucoup plus rapidement. Donc il va y avoir des protocoles, des standards pour déterminer exactement quel type d'appareil tu vas pouvoir recharger et idéalement avoir des chargeurs qui peuvent vraiment s'adapter à tous les produits. Idéalement, pour le consommateur, ça serait ça. (...)

J : Merci beaucoup. Je comprends mieux. Et par rapport à la recherche sans fil, si j'ai bien compris, c'est pas encore réglé non plus, c'est en cours.

M.R : C'est en cours aussi, oui. Le but, ça serait de standardiser aussi. On a des rumeurs comme quoi c'est ce que va faire Apple pour continuer à avoir leur propre système de chargement. Malgré la réglementation, ils vont vendre des téléphones sans connecteur. Parce que la réglementation, elle dit juste si il y a un connecteur pour charger, il faut que ce soit USB type C. Mais elle n'oblige pas les appareils à avoir un connecteur. Donc, Apple pourrait vendre des téléphones sans connecteur et dire, voilà, vous pouvez charger simplement avec un chargeur sans fil et avec nos chargeurs sans fil qui vont servir à charger que nos téléphones Apple et aucun autre chargeur sans fil pourra charger votre téléphone Apple. Donc la directive Radio Equipment a demandé à ce qu'un standard soit développé pour les chargeurs sans fil. Et là, on est un peu rendus au même stade que pour les chargeurs filaires. Et donc, là, ça va être rebelote, encore un standard développé, que probablement Apple ne va pas vouloir respecter (...). Après, c'est une rumeur. Je me demande quand même si au final, il ne risque pas un petit peu de perdre des consommateurs dans le processus, parce que c'est peut-être pratique pour certains, mais pas toujours. C'est quand même un chargeur un peu plus large. C'est long, plus lourd...et c'est un chargement qui consomme beaucoup plus d'énergie.(...)

J : Et donc, il y aurait ECOS et les associations de consommateurs, principalement, qui auraient fait ça dans ce sens-là ?

M.R : Exactement. Vraiment, ECOS, dans mon souvenir, c'était un peu la seule ONG qui travaillait sur ce sujet. Une seule ONG environnementale. Tu pourras regarder, du coup, dans la liste des stakeholders qui ont répondu pour vérifier s'il y a d'autres associations environnementales, mais comme le sujet est un peu technique, un peu complexe, et pour être tout à fait honnête, qu'il y a un impact environnemental relativement limité par rapport à d'autres sujets, je pense qu'on est le seul à avoir répondu aux consultations et on a envoyé des papers (...).

J : Et donc, vous, vos pratiques de lobbying, ça serait quoi en fait concrètement ?

M.R : Je vais dire, sans rentrer trop dans les détails, c'est être dans le processus associatif le plus tôt possible. Donc, avant que les consultations publiques soient lancées, déjà être proactifs dans la mise en place de l'agenda de la Commission européenne. Généralement, les associations environnementales, avant les élections européennes, vont être très proactives sur les messages généraux, dans le programme du mandat de la Commission. On essaie aussi d'encourager les députés européens qui vont être élus ou les nouveaux députés européens qui vont essayer de se placer sur, enfin, qui vont essayer de savoir ce qu'est le sujet, s'impliquer, de leur donner l'opportunité de choisir

un sujet qui nous est proche. Ensuite, répondre aux consultations de la Commission, utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser à la fois la société civile et les partenaires de partis, les policy makers. Et on va dire que la valeur ajoutée d'ECOS, c'est vraiment les rapports, le rapport que tu as vu sur l'initiative par exemple. Ça, ça va vraiment être une valeur ajoutée parce que du coup, on a des réseaux d'experts qui vont apporter l'aspect plus technique et les demandes plus concrètes sur comment les appareils doivent être désignés pour remplir tel et tel critère environnemental. Donc, ça va être notre technique de lobbying principale. Mais après, voilà, de toute façon, il n'y a pas de secret, essayer de créer les coalitions, plus tu parles d'une voix avec une coalition suffisamment large, plus ça aura d'impact. Et donc, produire des position papers, des réseaux sociaux, de la communication, les outils un peu classiques des lobbyistes.

J :Merci beaucoup. Donc il n'est pas question de valise de cash. \*rire\*

M.R : \*rire\* Alors, de notre côté, ça serait un petit peu difficile à justifier auprès des organisations qui nous subventionnent. Ce n'est pas impossible que ça arrive du côté de l'industrie. Après, c'est un peu difficile de lancer des accusations comme ça. Non, mais en vrai, l'industrie, la légende des valises de cash, ça a pu arriver, mais en vrai, l'argument que l'industrie utilise le plus souvent et qui a une influence assez importante sur les politiques, c'est les emplois qu'ils créent. Et ça, c'est une réalité. C'est-à-dire que clairement, aujourd'hui, le résultat des gouvernements et des policy makers, souvent, est jugé sur la santé économique à la fin de leur mandat, le nombre de jobs qu'ils ont créé. Et là-dessus, c'est vrai que les institutions environnementales, pour la plupart, je ne dis pas que on est des vendeurs de rêve, mais sur les questions de création d'emplois, on est beaucoup dans ce qui va être créé plus tard, peut-être... qui est censé créer plus d'emplois locaux, avec plus de sens, mais ça passera aussi par la destruction d'emplois. Et c'est difficile de... C'est beaucoup plus facile de parler à ceux qui ont un emploi qui risque de le perdre qu'à ceux qui vont peut-être avoir un emploi plus tard. (...)Donc voilà, ils ont clairement un avantage sur nous là-dessus. C'est eux qui créent de l'emploi alors que nous, on ne le crée pas pour l'instant. Et aussi, sur les questions des codes design, c'est beaucoup sur l'innovation, le frein à l'innovation. L'innovation... c'est l'argument qui est systématiquement utilisé dans les réglementations ecodesign. C'est toujours "oh attention la commission européenne, ces grands communistes, vont vouloir revenir au produit unique, on n'a plus aucune possibilité de faire nous même des produits pour les mettre sur le marché..." euh oui c'est vrai que les normes ecodesign servent à normaliser les produits, faire en sorte qu'ils soient de plus en plus similaires, en tout cas qu'ils respectent les mêmes normes environnementales. Mais après voilà, là, c'est tout un débat philosophique sur ; on veut des produits qui soient renouvelés constamment et qui répondent soi-disant mieux à notre demande alors qu'en fait surtout... c'est rarement les industriels qui s'adaptent à la demande, c'est surtout eux qui créent la demande et qui ensuite vendent les produits qui vont avec. Mais en gros, là, la question, c'est effectivement aujourd'hui, est-ce qu'on peut parler d'innovation... bah oui, mais seulement si ça permet de réduire l'impact environnemental des produits ou de rendre plus efficace l'utilisation des produits. Est-ce que c'est de l'innovation quand c'est pour plus de performance, quand ça va avec une consommation d'énergie plus élevée... heu, c'est questionnable. (...) Personnellement, je ne suis pas convaincue. Donc, nous, on prône aussi pas mal le principe de sufficiency, et donc de pas simplement aller vers l'innovation pour l'innovation, et de voir en fait comment utiliser l'innovation justement pour rendre les produits plus efficaces, en tout cas en consommation d'énergie et de matériel. (...) C'est là où le rôle d'ECOS est assez important, c'est qu'on a des experts qui sont des ingénieurs eux-mêmes et qui peuvent contredire ces arguments alors que si on est simplement des policy-officeurs, on n'a généralement pas les connaissances là-dessus. J'imagine que les entreprises elles aussi engagent leurs experts, qui vont faire leurs expertises avec plein de résultats différents. (...)

J: Merci beaucoup, par rapport à vous, je peux vous demander en quoi consiste votre travail concrètement ?

M.R : Alors, avant ECOS déjà j'ai travaillé pendant 7 ans pour Re-use, donc c'est l'association européenne qui présente les entreprises sociales qui travaillent dans le domaine de la réutilisation du recyclage. (...) Je travaillais beaucoup sur les politiques liées à la gestion des préventions des déchets et donc c'est ce qui m'amène sur ce poste. Comme l'éco design peut augmenter la longévité des produits, leur réparabilité et éventuellement aussi faciliter le travail des opérateurs des entreprises de l'ESS qui travaillent sur ces produits.

J ; D'accord, et vous avez réalisé quelles études ?

M.R : J'ai fait du droit de l'environnement. Une licence de droit à la Roussel et puis après un master sur le droit de l'environnement à Nantes, voilà. J'avais fait mon mémoire final sur la gestion par l'Union Européenne des déchets plastiques, ce qui m'a mené à mon premier stage que j'ai eu à Bruxelles, c'était pour une association qui s'appelle Surf rider Foundation (...).

J : D'accord, et du coup sur votre travail à ECOS en soi, vous faites quoi exactement ?

M.R : Ouais alors, on a nos experts qui travaillent vraiment sur le contenu et sur ce qu'on va demander au niveau européen et nous ensuite ce qu'on fait avec le travail de nos experts c'est qu'on le relit, mais j'ai peu de choses à faire quand je reçois leur rapport à part faire quelques changements éditoriaux, et après en fait, on travaille surtout aussi en contact avec d'autres associations, donc on cogère les campagnes, et donc là, je vais en gros coordonner aussi l'input des autres associations sur le rapport qui aura été fait par notre expert. Je suis aussi le point de contact pour l'Europe, c'est moi qui suis en charge de représenter ECOS et notre positionnement pour l'enceinte européenne, donc nos experts partent très rarement aux événements organisés à Bruxelles. Ça, c'est plutôt mon rôle du coup.

(...)

- Retranscription de l'entretien avec Sibylle Steffan, Assistante de Me. Anna Cavazzini, shadow rapporteur pour les verts et cheffe de cabinet du président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (19/12/2022)

(...)

Julia : Why did it take so long ?

Sibylle Steffan : In general, it's not a super huge regulation change, so indeed it took long, but there was a huge lobby pressure by big tech to not harmonize it, to not have binding rules. They started this self declaration, that they wanted to work on the common charger, and indeed it worked in a way that everyone but Apple did it, but Apple refused to use the common charger. So the whole process was stuck. Due to this non-working self-regulation and the lobbying, it took a long time until the commission finally said ok, under the green deal and this whole need to build a circular economy, we tried to attempt to reduce e-waste, make the internal market climate proof... and it happened.

J : Apple lobbying was not public, so how did they do ?

S.S: Indeed, I was thinking about if they ever wrote a proper email saying we are against the common charger, and I don't think that it happened. But we were also dealing with the digital service and the digital market act, which was even more lobbying by big tech. We had an exchange with Apple, because we have exchange with everyone, we asked them directly why are they against it... and think it is possible to find their position but they didn't do proper lobbying...no...not proper lobbying but they didn't really put written position papers. However, they contacted us again, we also talked to them again and yeah... Their argument is that it breaks innovation and that they have a best solution...and in the end, in a way to have their charger not forbidden and still use it... But they were not successful at all, yeah.

J : Do you think this lobbying plaid considering the time the Commission took to make the common charger legally binding ?

S.S : Yeah definitely, I can only tell you about the lobbying on the parliamentary stage, which is way more transparent, so I think the lobbying pressure was directly toward the commission in the earlier stage. But this is my assumption. That was one reason, but I think they also wanted to see to what extent this whole self-regulation industry could work. They waited to see. Then, you also always meet some kind of new political incentives, like NGO, consumer protection, parliamentary forces pushing for it all the time. During the time I was in the parliament, we wrote several letters about the fact that we wanted the common charger. This whole green deal thing was the tiny little bit of push that we needed, otherwise it would not have happened.

J : Do you think you could give me a contact in the commission that experienced this lobbying ?

S.S : Hum well, yeah... I don't know, I mean, I don't think it is very promising because you will just ask something they are not forced to tell you in a way so... unless you have super close direct contact within the administration, you can try, but I'm not sure if this is very useful. (...)

J : During the trilogues, what were the main points of conflict between the actors ?

S.S : In general the position were that, the parliament tried to have more demand than the commission proposal, and the council basically didn't change anything. They had one amendment on how the pictogram should look like... but this was not super highly political. They were pretty much on the commission line. We tried to include as many devices as possible to extend the list and the annex, we tried to have a stronger position on the unbundling, so the separate sale on charger and device. We always try to have a transition period as short as possible, but the council asked for more time... We wanted more change and the other not that much, that's basically it. It also depends on the member state. Some are going further, they work a lot on reparability, they already have regulation in place, they were already in favor... and then some member state, more liberal or conservative forces in their government prefer not to over burn an industry to say it roughly, and they were more against it, but the public pressure was so big that it was not politically possible to be fundamentally against it anymore. Which was nice. Therefore, for them, it was a compromise to just go with the commission text.

J : So the party of the people matters ?

S.S : Yeah, in general, greens, along with socialist and the left wanted a very strong future-proof regulation that still work in ten years, focused on reduction of e-waste and saw it a tiny piece of climate legislation. While EPP, Renew, ECR, were not against it, because it was not possible anymore, but they were like ok the commission text is fine, we don't need to make it stronger... and this is also mirroring their member state government we some that are allies for stronger regulations and some are not.

J : So the discussion focused on technical issues more than political one ?

S.S : Not exclusively. So indeed, we had crazy technical discussion about what can be charged by the universal charger, which devices can fall under it, and other super technical things. But they were indeed political points where the different groups diverge. Like the unbundling was something that the green fought for it very hard, and in the end it didn't really work. But we manage to make it stronger. Some were super interested in how the consumer information path will look like, and the pictograms... So they were political points. But what also happened is that we had several letters and resolutions where the whole parliament and the committee demanded the charger, so it was already clear that everyone was in favor of it yes.

J : Was Apple considered as the main problem leading to this directive ?

S.S : Yes and no. Apple was the only industrial force that was really not willing to go on this direction. If Apple had done it, there wouldn't have been a need for this, so yes. But also no. It was clear that the universal charger is more than saying the USB-C charger is the charger of the moment. We also say ok wireless charging needs a common standard... It was more about this outlook that on one internal market we need one charging option, which might be another one in the future. The actual

switch to USB-C in itself is basically forcing Apple to join, yes. But in the future the commission now has a responsibility to start a standardization process for charging options and this is also something new that it brings.

J : So it was not verbalized as a fight against Apple ?

S.S : Humm no. We mentioned them if we did like press or background talkies or I don't know, because it is a fact that apple is the only one that needed force. But we framed it more like ok this very small measure could reduce e-waste gigantically so why not do it. It doesn't hurt anyone, it doesn't cost money, we don't target medium and small businesses, so basically all the arguments were in favor. But we saw articles in German or English press saying it is an anti apple regulation and yes... I would say it is 50% true.

J : Are you happy with the final directive and your work ?

SS : In general yes. It took too long but all the pressure by the parliament, the civil society and NGOs worked, and we now have the common charger which I think is a huge success. And also, it shows that... It is one of the big examples of we do something really close to the people, something that is consumer protection, making your life easier, while reducing e-waste. So I think it is a very beautiful tiny measure which made me happy. We have some things that we would have wanted more like this unbundling thing, and also it takes too long, but at the end of the day I think it is a very beautiful success for everyone that has fought for it. I'm pretty happy, yes.

(...)

- Retranscription de l'entretien avec Marco Campomenosi, Shadow rapporteur de la directive pour le parti Identité et démocratie, et son assistante Elena Sofia Avino (31/01/2023)

(...)

Elena Sofia Avino : The discussions were about the pictogram and the label, different political vues on how to introduce it, and which legislative instrument was better to use. Beyond that, the two major political discussions we had were on the scope and the bundling.

\*Marco Campomenosi arrives\* (...)

Julia : What was your role very concretely in relation to this directive ?

Marco Campomenosi : since the beginning, we knew that this proposal was not controversial. In some case different political groups may have disagreements, but in this case the proposal was something seen positively by everyone. Maybe some of my colleagues were a bit too enthusiastic or rhetoric regarding the rôle of this proposal. It was said something which was a demonstration of the important rôle of the European Union, because it was about concrete problems of citizens. But honestly, it is more complicated than that, even the market didn't find a solution by themselves. So my role was to more or less support the proposal and I made some alternative proposals in some cases, they did not accept them, but of course I voted in favor of the final text.

J : What was your position on some more technical points, such as the pictograms or the bundling, or the size of the engine being concerned and so on ?

M.C : I proposed something on the scope of the proposal which was quite alternative compared to others. For example, I was not in favor of having a list of all the products, but taking the suggestion of some producers and associations, to have a classification of power deliverment. In order not to have a list which should be updated regularly, I thought, we can say the proposal is dealing with all the products having this power need. (...) But the European commission and my colleagues preferred to have something more as a list. So when we voted against this proposition, I also supported the fact that the list had to be longer. And we made it longer, with a laptop as well. There is a question of efficiency, some issues are quite technical, but for a certain number of MEPs, this directive could

work in a proper way. Anyway, on laptops, there will be harmonization by 2026. It is something for which maybe it is more complicated than for other devices. But honestly, my proposal was not supported by many other colleagues so I did not fight too much.

-J : Okay, and why did it take so long ?

- M.C : There could be many reasons. One of them could be the fact that we don't know how long we will have a charger in our products. Many of these products are charged without a physical connection. Maybe this is something that the European commission was not sure about having or not in this proposal. (...) I think, and I say this also because of what I hear with my colleagues from the greens and the left, I think there was a motivation also given the fact that there is a certain impact on how we manage our waste of our electronic devices. Some of the colleagues that said ok we know that in the future we will maybe not have physical chargers anymore, but we have to solve the problem of so many electronic wastes, so we need only one charger. That is good for the environment. The environmental issue, I think, was something that guided most of my colleagues. I was a bit more focused on the rights of consumers for example. Because I know that they have to be informed about what they find in the bundle, there is an issue about the cost, that anyway, there will be brought consumer. But, honestly, I think that some of the enterprises were reluctant, and so they tried to stop the initiative from the commission. But finally, all the stakeholders that were present to meetings and that we met, had a proactive participation and were not against it.

J : Did some actors tried to slow down this directive ? Like Apple, maybe ?

M.C : I'll let Elena respond because she met the stakeholders. I remember some of the meetings, my impression was not that they wanted to stop the directive. When a legislative proposal is coming to the European Parliament, it is difficult to ask to vote against, and not have at all the regulations. But of course some of them said it was not so easy.

E.S.A : (...) We never had the feeling that they were some stakeholders or interest representative or any other entity that was trying to stop the process. On the contrary, we could see that they were even more ambitious concerning the provision. (...) In some way, since we all wait more than 10 years to have this regulation, we felt that limiting the scope to a specific list would actually limit also the estimated benefit both in terms of consumer convenience, and electronic waste. Even at the trilogues level, we did not felt that. There were some discussions about technical limitations, but even the other institution, Commission itself, was more available to go beyond, and this shows in the fact that laptops were included, and it was a no goal for them at the beginning.

M.C : And consider that in committee, it is not only internal market. It is also about consumer information. In committee and trials, it was not only about the work for a good internal market but also for consumers. We spoke a lot about the rights of consumers. Not only technicality, for enterprises for which we had to listen what the European commission was doing because they had staff and technical meetings, and then they explained to us. So the legislator in some cases delegates the delegate aspect to the commission, because it is more this role. (...)

J : But who were not in favor of a long list ?

M.C : There are many groups in the parliament. With my amendment, it was a way to include the biggest list possible. I think EPP and ECR also voted in favor. I don't remember all the groups' positions, maybe Elena...

E.S.A : I suppose ECR. On this file, the group was more reluctant to expand the list, with Renew, on the grounds that many of the devices, especially the very small one, could not fit USB-C port. And, also many of those devices were exposed to specific environmental conditions, example : AirPods are waterproof (...). They were a bit more reluctant to extend because they thought that imposing USB type C charging port couldn't in the end impact in a negative way, the efficiency of the product itself. But we were absolutely not on the more conservative side at this time, even though that does not reflect our general approach.

M.C : In some way, we could also understand this tentative of lowering a bit the proposal. My impression is that they were a bit more in contact with the enterprises. So for them, it was more important to answer to some demand of the enterprise, while the other groups like mine were putting more importance to consumer rights. But honestly I did not see anything strange, or pushing regarding a different approach, and in the end all the groups voted in favor of it.

J : What's the impact of NGOs on your position ? Because you told me you were pretty close to consumer rights problem.

M.C : Of course, I have quite experienced in this parliament, because before being elected as a member, I used to work as a political advisor!, (...) We know very well that in some cases, the rights of consumers are a bit more in difficulties, because the lobby of consumer are not as strong as lobby from industries. So we know that we have to keep a balance. I see more and more conflicts in other proposals, but on this case, no really, I did not receive any pressure from the lobby. The only thing that was quite different was this horizontal approach. My impression is that they tried in the phase of talks with the European commission to introduce that. But the commission preferred to have a list of devices. Because normally, when you receive the proposal from the commission, the stakeholders are more informed than us. The commission has already met them, and so in some cases we are alerted by stakeholders saying "be careful the commission will send you a proposal on this and that, and it is problematic because of this part..." and we have to say ok, give me the time to check. (...) There could be national interest sometimes, but it was not the case here. It was really an issue between consumers, and enterprises and how to deal with internal market, which is not only internal market but this text will have an impact on the world market. The results from consumers were quite positive, even though some said, is it a bit late.

J : Do you think it was the role of the commission to deal with this "market" problem ?

M.C : yes bc this could be a question dealing w/ the internal market, and be specially for having a... as I told you, environmental issues was really important for the commission and some MEP. Finally, I think they wanted to have this approach, in this legislative term, to show that the commission is very engaged on the environmental issue. In some cases, for example, my groups and other conservative or right groups are afraid not to have a social impact, or one that could be negative, but this was not the case. The impact on the actual working sector was not an issue. Other reglementation can have costs, like social cost in terms of worker post and so on... I think that the commission proposed something that in some cases wanted to be a bit taken up by rhetoric, saying : it's thanks to us from Brussels, that you can use your charger for every product you buy. This was a bit rhetorical. The European commission also wanted to do it to give the impression to the citizens that what we are working on here in Brussels, is useful for the consumer. I had this impression.

J : Was it framed as an anti-apple enemy ?

M.C : Haha, you know the parliament provide each MEP with an apple tablet so... But I prefer android. But honestly I don't know, we even did not meet personally the persons of Apple. Apple maybe contacted the Commission and maybe the rapporteur, but they did not try to meet us, maybe because I'm a representative of a little group, so maybe it was not important for them to meet me. During the meetings, we never have talked or say something mean about them. I don't know if renew or ECR wanted to be a bit more skeptical because they had the impression that this text could be against Apple, but I don't know. Being against apple wasn't the aim of anyone.

J : Finally, are you happy with the final result of this directive ?

M.C : Some wanted to have something more concrete and in a rapid way, but to have this adaptation it is something which takes time, we have to consider adapting the legislative text... I think this was the agreement that could make us all happy. Maybe there were some colleagues that were a bit more enthusiastic and others more reluctant about the final agreement. But it is good, we can be happy.

(...)

- Rentranscription de l'entretien avec Dimitrova Desislava, assistante parlementaire du rapporteur principal de la directive, M. Hubert Dalli (31/03/2023)

(...)

Julia : I wanted to know your opinion about the time it took to get the commission to propose this directive.

Dimitrova Desislava : Well, the thing is that the European Parliament, when they discussed the radio equipment directive, I think it was more than 10 years ago, they managed to add this special recital. (...) MEPs were already fighting with the Council and the Commission back then, since they wanted to have a single charger. Because back at the time when the radio equipment directive was discussed, there were more than 30 chargers actually because there was no agreement between the companies. And so, I think it was in 2000, we decided, with the Council and the Commission, to add, I think was recital in 17, saying that the radio equipment should work with accessories including the common charger. This recital was linked to the article one and article two, which gives the Commission the right in order to fulfill the obligations in those articles to adopt delegated acts. So basically the Commission decided that no recitals in the legislation were obligatory. Those articles give political guidance and explain how the articles need to be enforced, and in the articles there was a part saying that radio equipment needs to work with common accessories. The Commission obviously had to start working towards the common charger, and they asked the industry to sign this agreement between themselves and the industry got together and signed this agreement and they managed to reduce the number of chargers. They reduced the charger from 30 to 3. So at the end you know the common agreement of understanding really did help a lot. However, Apple refused to change their standard and to use like the rest the same charger. When the agreement that they signed expired, the commission was trying to work with the industry to see whether it is possible to have a new one where everyone including Apple could commit to it. And then they realized that is not possible they will not, and also there was a change in the parliament, the beginning of this legislature so the new commissioner which is Breton. Actually, I have to say that he helped a lot in a way that he saw the benefit of having a single charger within the European Union for the environment, for consumers, and you know he pushed the initiative further because, you know when there is a will there is a way. I always say when there is a political will for something, it happens. Maybe there wasn't this push in the previous commission, and now with the change of the commissioner and obviously the MEP, it works. My MEP started from the beginning when they were asking the commission when the common charger will come, in every occasion we had, a committee or every question we had to the commission we have pushed for this resolution. The parliament already outlined what they want from the single charger, so there was also a lot of political pressure from the parliament since we waited for so many years for the commission to act. We wanted either the commission to act with the delegated act based on the old proposal they had, or propose a completely new proposal for a single charger. And in the end it happened... I mean in the end they made the impact assessment and, uh yeah, proposed a single charger, because everyone waited for such a long time. Maybe that's why it was like so speed. The whole process of adopting the legislation was, you know, very fast, probably one of the fastest I've seen because everyone was in favor of the idea and everyone wanted to be ambitious, including on the council side of the commission. And then when everything aligns in the same direction, things happen very quickly !

(...)

J : I wanted to ask you... it's a very specific questions and no one had the answers, but I saw that among the 13 parliamentary that voted against this directive, eight of them are Swedish and like

everyone told me it was such a consensual directive, so I wondered if you had any idea why Swedish people would not want this directive ?

D.D : Uh I don't know... in the council everyone voted in favor except Bulgaria, which abstain... but I didn't know Swedish voted against... it really depends, sometimes on the political party actually not so much on the delegation...

J :Most of them are from EPP

D.D : Oh from EPP, how strange... well I really don't know why, I didn't even see who voted against because there was such an overwhelming support... but I know that... what I heard is that the Bulgarian abstained because they had some issues with the information requirements... But then for the parliament...what can I tell you is that we had a discussion the other day in the parliament, in the input committee, because of the new rumors that Apple are trying to circumvent the rules by creating some kind of new protocol in the cables, so you can only read their own charges. They will have to incorporate the USB type c on the phone, but there were those leaks, saying they can put some special protocol in the cable so like this the common charger can only work again with their cable, so they can be the only one continuing selling their proprietary charger. (...) And I think that was a little bit what Apple tried to do, like misinforming people, saying that now we have to throw out all the cables we have, and actually this will be more harmful to the industry... which is not really correct because we're talking about phones, equipment that usually consumer change on average between two/three years to five years, so anyway once you buy the new equipment you can still use the equipment you have with the old charger. You probably already have the USB type C cable or charger, so you don't need to buy one because we have introduced provisions on unbundling inside, so consumers will be able to choose whether they want to buy the phone with the charger or without. And there will be special information on the label pictogram where you can see what kind of charger you need so when you go to buy the charger, you buy the right one for you or if you have a charger at home you know it's the right one or not. You know then of course in the beginning there will be adjustment with old cables at home but it's like a ripple effect and after let's say five years, those old cables won't exist anymore. Even Apple with every new model they introduce... well maybe not every model but let's say every two or three models, they introduce a new kind of charger and charging port, and then you have to change your cables and everything for all your accessories like for the AirPods... So we don't see it so damaging, but maybe that was a little bit of misinformation. The only difference is that in the future, you no longer have to buy all the different cables for every different device, and you might have only one to charge all the radio equipment that is movable with you. That was the idea when we expanded the scope, to have all those accessories that you can move in your daily work, even let's say like a laptop, phone earbuds... everything that you need to when you travel or when you go to work, all the equipment that you have with to basically be chargeable with one charger. That's very practical, even the fact that the laptops are in this directive, I thought it was like a big win because it wasn't in the commission proposal. (...). I'm sure that all the new models of laptops will probably, and already before the transposition period, will start coming with the USB type-c charger because, I mean, it will be easier for manufacturers. They usually take a few years ahead to do their business planning which means that they already take into consideration the legislation and start incorporating USB type-c, not only in laptops and the things that we have included in this code, but we're expecting actually to see a ripple effect to every other equipment that could be charged with it.

(...)

- Retranscription de l'entretien avec Alexis Basiaux, Policy officer à la DG grow, dans l'unité machinery and equipment (18/04/2023)

(...)

Julia : (...) Pour tout vous dire, j'ai déjà eu un certain nombre d'entretiens avec des personnes travaillant soit au parlement, soit des personnes d'ONG, comme ECOS... mais personne de la commission jusqu'ici, donc je suis vraiment ravie.

Alexis Basiaux : Ben voilà, j'ai été désigné pour vous répondre. Et moi aussi, je vais m'introduire, donc Alexis Basiaux, je travaille à la DG Grow, qui est un DG qui s'occupe du marché intérieur, des entreprises, des PME. Et dans cette DG, moi, je fais partie de l'unité qui s'appelle Machinery and Equipment. Bon après, ça incorpore de nombreuses directives, des directives produits, toutes plus ou moins liées à l'ingénierie, on va dire ça comme ça. Et je suis en charge de la directive basse tension et de l'initiative chargeur commun, qui prend la forme en fait au final d'un amendement, de la directive équipement radio en fait. Donc voilà j'ai participé à toute la négociation depuis que je suis arrivé, bon, c'était en 2020... fin 2020. Donc, je connais un peu l'historique, donc je sais que ça fait partie de vos questions, j'essaierai d'y répondre le plus objectivement possible et de manière assez, on va dire neutre évidemment, mais sans vouloir accabler personne, donc voilà.

J : Merci encore et en effet, ma première question, c'est sur le fait que l'idée du moins date de 2009, mais n'a été concrétisée qu'en 2022, pourquoi tout ce temps pour la Commission ?

A.B : Je vais dire ça de manière positive... je pense qu'entre 2009 et 2023 il y a eu plusieurs commissaires d'abord dans un premier temps, avec chacun leur vision. Je pense que certains... des échos que j'ai, il y avait une certaine crainte de la part de certains fabricants de trop agir à leur rencontre, on va dire ça comme ça et le commissaire Breton, je ne sais pas si on peut dire le mérite, mais il n'a pas eu peur de mettre les mains dans ce dossier-là, et ça a fait suite aussi au fait que je pense que le dossier, il y avait toujours des études, malgré tout depuis 2009, il y avait eu le Memorandum of Understanding qui avait quand même permis de réduire le nombre de chargeurs, je crois qu'il y en avait à l'époque plus de 30 et au final récemment, on était plus aux alentours de 3, 4 type de chargeurs. Donc ça, c'était quelque chose qui avait eu quand même un impact bénéfique sur la situation, on va dire, et puis suite à ça, il y avait eu les négociations à partir de 2014, si je ne me trompe pas sur un nouveau Memorandum of Understanding, mais pour lequel malheureusement, il n'y a pas eu de concrétisation, parce que certains fabricants voulaient toujours la possibilité d'avoir pas un seul port commun ou toujours avoir plusieurs ports notamment des ports propriétaires pour ne pas nommer la compagnie. Donc, voilà, ça a été jugé insuffisant. Suite à ça, je pense que c'est en 2020 que le parlement a appelé, plus précisément, la commission avait déjà lancé en 2019 une étude sur à nouveau le chargeur commun et je crois que c'est en janvier 2020, probablement suite à la publication de l'étude que le parlement a appelé la commission à agir sur ce dossier-là ce qui a vraiment un peu plus accéléré la procédure.

J : Et quel a été votre rôle à vous assez concrètement par rapport à cette directive ?

A.B : Je travaille en tant que, comme on appelle ici vulgairement, policy-officer ; c'est coordonner tout l'aspect technique qu'il y a derrière les subtilités de la législation, la rédiger aussi en accord avec un juriste, on suit évidemment aussi en tant que policy-officers les études techniques qui sont faites par des contractants, on manage ça en tant que chef de projet puis après on arrive sur la partie où j'ai notamment rédigé l'impact assessment qui a servi à rédiger la proposition d'acte de la commission à l'origine. Après c'est le temps de la participation active dans tout ce qui est négociations institutionnelles, donc on travaille de manière très rapprochée avec le parlement et le conseil jusqu'à la finalité qui a été l'adoption du texte et jusqu'à maintenant aussi tout ce qui est post-adoption parce que la législation incorpore aussi des points pour le futur notamment et puis on en a aussi toutes les questions qui découlent de l'adoption.

J : Et du coup, dans ces négociations interinstitutionnelles, c'était quoi un peu les positions du parlement ? du Conseil ?

A.B : Alors si je ne m'abuse, la position du conseil ça a été fait en approche générale et je crois qu'il y a eu juste une publication sur le sujet, je pense qu'il y a moyen de la retrouver en ligne, enfin je ne sais pas si vous l'avez déjà vu mais de manière globale pendant la négociation, on va dire que la présidence française, enfin et la présidence... c'était slovène avant je pense... La présidence slovène et la présidence française ont joué un rôle assez important dans l'accélération de l'adoption parce qu'on a quand même eu une adoption qui s'est faite aussi... je ne me trompe pas... oui l'accord a été trouvé en juin et on avait fait la proposition fin septembre donc c'était il y a huit mois, donc à peu près après la proposition de la Commission, tout ce qui est assez rapide et ça, c'était grâce notamment aussi au fait que la présidence slovène et la présidence française surtout étaient très impliqués dans cette proposition. Leur position était, par rapport au conseil, leur position était assez alignée sur ce que la Commission avait proposé en fait et déjà les discussions avaient permis notamment de mettre en évidence tout ce qui était élément visuel dans la directive parce qu'on savait que c'était quelque chose qui allait être nécessaire mais pour lequel on n'avait pas eu le temps nécessairement au moment d'établir le texte commission de plonger dedans, donc c'est pour ça que ce délai de négociation avec le conseil a permis de mettre ça en avant. Et oui après, je pense que leur position était assez alignée, c'était plus dirigé sur les aspects de surveillance du marché, comment s'assurer que tout ça sera bien repris dans les articles respectifs...Donc voilà on va dire ça dans un premier temps, et puis oui la position de la commission à la base, elle est basée sur sur des faits, sur les rapports, sur les différentes études qu'on avait, donc c'est pour ça que même l'impact assessment est basé sur ces éléments techniques et d'évaluation d'impact qui font que la proposition était ce qu'elle est était et du coup notamment le scope qui était ce qu'il était on va dire ça comme ça. Évidemment le parlement avait de plus grandes ambitions et avait envie d'intégrer le plus possible d'équipement, mais il fallait que ce soit techniquement réaliste, il y avait beaucoup de catégories d'ailleurs, qui n'étaient même pas des équipements radio, alors qu'ici, on est clairement en travail sous la directive d'équipement radio donc on est un peu limité par ce cadre législatif.

J : C'est vrai que les parlementaires, ils m'ont dit que pour eux l'inclusion des ordinateurs et de la liste plus large en général, c'était vraiment une victoire, et ça induisait un petit peu que c'était une défaite pour la commission, mais je ne sais pas si vous, vous l'avez vécu comme ça ?

A;B : Non, non, on peut pas parler de défaite parce que l'intention était quand même de peut-être de faire une analyse un peu plus poussée des ordinateurs portables et notamment, on attendait aussi indirectement, tout ça est inclus dans la législation en tant que tel maintenant, mais sous une autre forme. On aurait attendu que les nouvelles normes qui permettaient de monter jusqu'à 240W soient adoptées, elles l'ont été je pense quelques mois après l'accord. Et je pense un mois ou même quelques semaines avant le même mois. Donc un échec non, pas tant que ça, à l'heure actuelle les ordinateurs portables sont inclus mais ils ont une entrée en application qui est un peu plus longue, c'est 40 mois, au lieu de 24, et ces 40 mois étaient là spécifiquement pour permettre l'intégration de ces nouvelles normes dans la législation à ce sujet là d'ailleurs on est en cours de rédaction d'un acte d'un règlement délégué pour mettre à jour les normes dans la directive. Ça va être publié et adopté dans l'année.

J : Par rapport à ça j'ai vu qu'il y avait aussi des enjeux concernant un futur standard pour des chargeurs sans fil, et donc j'ai cru comprendre que dans la directive c'était déjà prévu ?

A.B : La directive a été effectivement rédigée dans le sens qu'il sera possible d'introduire des spécifications techniques pour la recharge sans fil. (...) Donc il y a les provisions pour pouvoir inclure des spécifications techniques, malheureusement à l'heure actuelle, c'est ce que nous avons toujours défendu, et c'est ce qui ressortait des études, c'est que la recherche sans fil n'est pas efficace énergétiquement. C'est vraiment un des principaux critères et à l'heure actuelle il n'y a pas vraiment de

technologie qui se différencie en termes d'harmonisation, c'est toujours en train d'être développé, continuellement. Donc il nous apparaissait pas judicieux à ce moment-là, on aurait peut-être limité l'innovation, quelque chose que l'industrie nous avait toujours reproché, donc on écoute quand même aussi l'industrie, et donc c'est pour ça que cette approche a été choisie. Alors maintenant, le texte inclut une provision pour mandater les organismes de centralisation afin de développer une norme qui refléterait une solution harmonisée pour la recherche sans fil. Donc, là aussi, à cet égard, on relance cette année une étude technique sur la recherche sans fil en vue de l'année prochaine, d'avoir cette demande de normalisation auprès des organismes de centralisation.

J : Ok... mais j'ai cru comprendre que cette préoccupation autour du chargeur sans fil était liée à une pression d'Apple qui aurait émis l'hypothèse de sortir des téléphones sans rien en fait, qui ne puissent être chargés que par le sans fil...

A.B : C'est ça qui est un peu double jeu de la part de certains fabricants, c'est que c'est toujours... Enfin, je peux plutôt repartir au début... Sur une rumeur... c'est une question à laquelle on a pensé et rien n'empêchait Apple de le faire... malheureusement ou heureusement je sais pas.

J : Donc cette rumeur était aussi présente dans les bureaux de la commission ?

A.B : C'est pas une rumeur, c'est une situation à laquelle on a pensé, mais la situation on va dire technique à l'heure actuelle avec la recherche sans fil faisait en sorte qu'il est irrationnel d'aller déjà se limiter en termes de technologie au niveau de la recherche sans fil, ce qui est un peu, on va dire à double facette parce que même sur l'aspect charge filaire, Apple utilise certes un connecteur qui lui est propre mais ils utilisent au final le protocole de charge qui est le protocole de charge USB. Pour la recherche sans fil, ils utilisent le protocole de charge qui est pour le moment le plus connu qui est Qi, donc à ce niveau là il y a un peu à boire à manger... vous avez probablement entendu... maintenant la dernière rumeur c'est qu'ils vont vraisemblablement faire un iPhone avec un port USB-C, mais qui potentiellement limiterait les capacités d'autres chargeurs, alors voilà, notre objectif, c'est pas de spéculer sur des rumeurs donc tant que ce n'est qu'à l'état de rumeur, on ne peut rien dire. Qui plus est, la législation n'entre en application que fin 2024 donc théoriquement, légalement, rien n'est interdit avant 2024.

J : Je comprends, et par rapport à ce que vous me disiez, sur l'appel des parlementaires en janvier 2020 qui avait poussé vraiment à cette proposition de directive, et avait accéléré les choses... Est-ce que vous pensez que les associations, soit environnementales, soit de protection des consommateurs, ont eu un impact dans, soit l'accélération, soit l'adoption de cette directive ?

A.B : Difficile de juger un impact en tant que tel... mais je pense que pour tout le monde sauf un ; je veux dire, la majorité des intervenants, la commission y comprise, le parlement, la commission, le conseil, ANEC, même Digital Europe qui reprend quand même les plus grands fabricants de téléphones portables etc... tout le monde était plus ou moins sur la même longueur d'onde dans le sens où ça paraissait le bon moment pour faire cela. On va dire ça comme ça. Et tout le monde était relativement constructif dans l'élaboration de la législation et dans les consultations, les échanges, qu'on a eu avec les différentes parties, ANEC notamment, nous a quand même fourni beaucoup de feedback pendant la négociation interinstitutionnelle parce qu'on développait notamment les logos, ces éléments visuels pour les consommateurs. Je pense que tout le monde, toutes les parties prenantes ont vraiment joué le rôle qu'il fallait.

J : Du coup, il n'y avait vraiment que Apple... Mais comment une entreprise peut-elle bloquer autant les choses...

A;B : ... Si je peux vous... désolé de vous interrompre, juste, en vérité, pendant les deux dernières années, même Apple ne s'est pas manifesté tant que ça. Je pense qu'avant l'adoption, on a reçu réellement une lettre disant qu'ils étaient un peu contre, que ça allait bloquer l'innovation, mais toujours les mêmes arguments qu'ils ont soutenus depuis toutes ces années... mais sans plus. Au final, même par rapport à cette fameuse rumeur que je mentionnais juste avant les dernières sorties

officielles d'Apple montrent qu'ils comptent se soumettre à la législation. Au-delà de ça, je crois que l'objectif était commun... c'est peut-être aussi ne pas perdre la face sur toutes ces années de freins à la charge commune, ils ont joué leur rôle jusqu'au bout, et continueront probablement à le jouer... Juste par principe.

J : Oui, ils n'auraient pas pu de façon changer de discours, ça aurait semblé étrange, mais du coup, c'était pas une directive dirigée nominale, une directive anti Apple ?

A.B : Non, pas du tout, parce que au final, même si sur le marché, on avait un connecteur propriétaire pour les smartphones, il y avait des connecteurs propriétaires pour d'autres appareils qui sont maintenant inclus, dans la directive. De plus, on avait toujours sur le marché, et on a encore toujours sur le marché, même si sa tendance à diminuer, on a encore quand même beaucoup de connecteurs qui sont des connecteurs USB-B pas seulement l'USB-C. Donc là aussi même au niveau USB, on avait pas qu'un seul connecteur. Je pense que ça va impacter plus de fabricants que juste Apple fatalement (...).

J : Est-ce que vous, individuellement parlant, pensez que c'était à la commission de réguler sur ça, ou que c'est un enjeu de marché ?

A.B : Qui suis-je pour vous affirmer ça ? \*rire\* En tant que citoyen lambda, oui moi, je pense que c'était nécessaire, surtout... enfin moi, je suis ingénieur, donc surtout en tant qu'ingénieur, je sais très bien que la recherche sans fil, tant que l'efficacité n'approche pas celle de la recherche filaire, on ne remplacera jamais la recherche filaire. C'est un non-sens environnemental d'aller tout mettre au sans fil juste pour le gain d'un petit connecteur qui coûte 3 fois rien... et où je voulais en venir avec ça... j'en perds le fil... oui c'était bien à la commission de réguler. Et moi en tant qu'utilisateur, je me suis déjà retrouvé dans plein de situations où on essaye de charger son smartphone avec le chargeur d'un autre fabricant et ça marche pas, et c'était les résultats des enquêtes qui ont été menées au long de ces études durant les dernières années. Les consommateurs se retrouvent toujours dans des situations où il y a un problème pour charger, ou ça ne charge pas assez vite... ça ne fonctionne carrément pas du tout, ou on n'a pas le bon câble... Je pense que sans intervention, on serait toujours dans la même situation probablement.

J : D'accord. J'ai une question par rapport aux parlementaires ayant voté contre cette directive. Sur les 13 ayant voté contre, 8 sont suédois. Ceux à qui j'ai déjà parlé m'ont dit qu'ils n'avaient aucune idée pourquoi 8 suédois auraient particulièrement une rancœur contre cette directive, donc je me demandais si vous aviez une quelconque idée de pourquoi ?

A.B : Non aucune... je me souviens qu'il y avait eu quelques discussions avec la suède, un peu plus poussée, mais c'était avec le conseil donc est-ce que c'est lié à ça ? mais c'était des discussions qui étaient liées sur le fait que dans la directive, il y a la possibilité pour la commission d'adopter des spécifications techniques. Alors la suède avait peur que la Commission décide de rédiger n'importe quelle spécification technique, mais donc on a clarifié ça et je pense que le texte est clair à ce sujet là... c'est le seul lien que je verrais, en plus la législation avait été corrigée de telle manière à satisfaire à ces inquiétudes suédoises....

J : Bon bah je mettrai ça sur le dos du fait qu'ils soient chez EPP...

A.B : Ouais ouais peut-être

J : Et plus globalement, est-ce que juste vous êtes satisfait de la directive qui a été votée ?

A.B : Ouais bien sûr, et je pense que justement les négociations interinstitutionnelles ont permis d'aller plus loin que ce que ce que nous à l'origine ne faisons parce que comme je l'ai dit au départ, nous on est obligé de se baser... c'est comme ça le new legislative framework... voilà on est obligé de se baser sur des faits, sur base d'études... D'ailleurs les équipements qui sont restés en dehors le sont restés pour les mêmes raisons. Ceux qui ont intégré le scope par la suite l'ont été pour les bonnes raisons, c'est-à-dire qu'ils avaient déjà un terrain favorable etc... c'était juste une question d'impact (...). Et donc je pense que c'est justement une très bonne législation... un peu administrativement

lourde peut-être pour la commission, parce qu'on a beaucoup de travail à faire derrière, mais je pense qu'il est nécessaire. Il y a du travail, on aura les mains pleines, mais au-delà de ça, c'est clairement une réussite.

J : C'est vrai que sur la charge administrative, même des travailleurs d'ECOS m'avaient dit qu'à leur avis, ils imaginaient que ça avait pris autant de temps pour la commission par souci d'économie... parce que budgétairement parlant, il y avait des choses que la Commission considéraient peut être comme plus prioritaires.

A.B : C'est là que je n'ai pas le full picture du passé non plus, avant ça il y a eu tellement d'autres choses pour les commissaires... on peut penser notamment au diesel gate... des tas de choses comme ça, qui ont pris le pas sur toute autre chose, toute proportion gardée. Je pense qu'il y avait des plus gros chats dans le chapeau...

(...).

J : Est-ce que je peux vous demander quelles études vous avez faite ? et comment êtes-vous arrivé à la Commission ?

A.B : Par chance haha, je suis ingénieur de formation, ingénieur en électromécanique. J'ai travaillé pendant plus de 10 ans... 11 ans dans le secteur privé, notamment dans la production énergétique en tant qu'ingénieur technique au commercial dans la vente d'équipements pour les centrales électriques, les condenseurs, les aérocondenseurs notamment... Il y a bien longtemps, j'avais passé des tests pour être sur des listes d'attente à la commission que j'avais réussi. Mais je trouvais que les opportunités n'étaient pas spécialement intéressantes (...). Et puis un jour je suis tombé sur cette annonce pour mon travail, sans savoir ce qui m'attendait derrière... beaucoup de cheveux gris en plus \*rire\*... Mais j'ai vu cette opportunité qui était intéressante et je l'ai prise donc je suis arrivé comme ça un peu à la Commission. Je crois que sur un des dossiers les plus chauds du moment, c'était assez rock'n'roll pendant 2 ans mais voilà, on en est sorti

J : Il n'y a donc pas que des juristes à la Commission haha

A.B Non ! Enfin, c'est ça la beauté de notre unité, équipement et machine, c'est que c'est très lié à la technique de l'ingénieur. Donc, on a quand même beaucoup de profils techniques ici et l'équipe est composée de... il faudrait que je fasse un sondage, mais on a peut-être la moitié qui sont des ingénieurs, d'autres qui ont un background différent... tout le monde a toujours tourné un peu autour de l'ingénierie d'une manière ou d'une autre. Et puis on a les juristes qui ont une grande expérience aussi. Certains juristes ont fait aussi office de policy officer. Donc voilà quoi.

(...).

- Document n°1 : Lettre d'Antonio Tajani, commissaire européen à l'industrie, défendant l'échappatoire d'Apple.

Ref. Ares(2012)1499356 -

*Antonio Tajani*  
Vice-President of the European Commission

Brussels, 14. 12. 2012  
CA.7/SK – Ares(2012)

Dear Honourable Member,

I would like to thank you for having conveyed to the Commission your constituents' questions related to Apple.

DG Enterprise and Industry held a meeting with Apple representatives on 27 November 2012 in order to further clarify the situation. As the iPhone 5 can be charged with the common charger by way of an adaptor, the Commission does not have evidence that Apple has breached the MoU.

With regard to the question of compliance of Apple with the Memorandum of Understanding on the harmonisation of chargers for data-enabled mobile phones (MoU) raised by [REDACTED], it should be noted that the MoU also allows for the use of an adaptor, and that the MoU does not prescribe the commercial conditions for the provision of such an adaptor. Moreover it is worth noting that the Commission cannot and should not interfere on the marketing strategies of manufacturers.

The Commission continues to monitor mobile phone market developments as well as the impact of the MoU on the market for other small portable electronic devices such as digital cameras, tablets and music players. In view of the expiry of the MoU by the end of 2012 the Commission is examining appropriate follow-up measures and is investigating the possibility of extending the agreement. In this respect, the Commission intends to launch a study to assess the results achieved with the MoU and to analyse options for follow-up initiatives.

With regard to the question on whether it is against EU rules for Apple's operating system to only allow files to be saved on an idisk as opposed to other operating systems, EU antitrust law comprises rules against abuses of dominant positions by for example foreclosing competing firms' services. Whether Apple's behaviour infringes these rules can only be assessed in an investigation by the services of my colleague, Vice-President Almunia, to whom your constituent can send a complaint<sup>1</sup>.

Mr Glenis Willmott  
Member of the European Parliament for the East Midlands  
Harold Wilson House  
23 Barratt Lane  
Attenborough  
Nottingham NG9 6AD  
United Kingdom

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/competition/consumers/contacts\\_en.html](http://ec.europa.eu/competition/consumers/contacts_en.html)

Rue de la Loi 200 - B-1049 Brussels  
Tel. +32 2 295 75 64 - Fax +32 2 295 35 95 - e-mail: antonio.tajani@ec.europa.eu

*Finally, as regards you constituent's question on EU plans to review patent legislation, Apple's rights on the shape concern design patents in the US. These are not invention patents. In the EU, this is equivalent to a design right. The EU is currently changing neither design nor patent legislations on substance.*

*Yours Sincerely,*

A large black rectangular redaction covers the signature area. The name 'Antonio Tajani' is visible in a smaller font to the right of the redaction, with a handwritten mark resembling a vertical line or a checkmark to its right.

*Antonio Tajani*

- Document n° 2 : Extrait du feedback d'Apple par rapport à la proposition d'amendement sur le chargeur commun faite par la Commission

ICT product models typically remain available for consumers to purchase on the market for up to four years after their introduction. The most groundbreaking designs and features of any particular year will waterfall into subsequent years' older models to offer consumers a wider range of options, at a reduced price.

From the manufacturer's perspective, redesigning and retooling supply chains for these older models is not commercially feasible, particularly when so much time and effort needs to be directed to new product design and compliance.<sup>4</sup> Under the current transition timeline, the proposal will require companies to prematurely discontinue the sales of models designed prior to the introduction of the regulation. This prohibition on selling legacy models disparately disadvantages manufacturers whose strategy is to provide high quality products with recent innovations to more customers by offering them in subsequent years at a lower price.

Manufacturers and policymakers have tried hard to develop and promote hardware and software updates that extend the useful lifetimes of products valued by consumers by several years. This proposal would represent a step backward, effectively forcing older models and their still useable accessories out from the market. This comes with both an environmental cost and a reduction in consumer choice of product features and price points.

On the environmental side, cables and accessories that might otherwise still have a useful life for legacy models will be immediately obsolete. In its Impact Assessment, the Commission acknowledges this impact but explicitly fails to quantify it: "The environmental impacts of disposing all accessories with proprietary interfaces, and their replacement by USB-C is unfortunately difficult to estimate because, as highlighted by the surveys, consumers tend to hold to the out-of-use accessories quite a long time before disposing them." (See IA at p. 38). Apple estimates that 250 million Lightning cables and accessories entered the European market within the past three years and would still be usable for newly purchased legacy models. If these 250 million units are suddenly made obsolete and placed into landfills as a result of the Commission's proposal, it would generate approximately over five thousand metric tons (5,140 tonnes) of e-waste, or over two thousand metric tons (2,262 tonnes) of CO2 emissions.

The Commission also quantifies an additional source of e-waste due to the transition to USB Type-C — specifically, the replacement of Lightning and USB Micro-B cables and connectors with heavier USB Type-C cables (20% and 200% heavier respectively) comes at a cost of an additional 280 tonnes per year (see IA at p. 39). The Commission estimates that this additional e-waste will total 1,957 tonnes by 2030.

Per these calculations, the additional e-waste generated by the proposal offsets the e-waste that the Commission calculates would be saved by the proposal. Moreover, the yearly savings are generated by the proposal's unbundling requirement which can be implemented distinct from any common connector mandate (Apple already sells its phones unbundled from external power supplies).

On the consumer choice side, the variety of device models available for purchase will be reduced given that only new models that have been designed with the required device-side connector could be placed on the European market. The Commission's Impact Assessment does not take into account the negative impact of the premature discontinuation of older models. The recently

---

<sup>4</sup> A redesign to incorporate larger and heavier USB Type-C receptacles would implicate changes to the full range of components, including battery size/placement of features like battery, cameras, antennas, electromagnetic interference mitigation, component alignment/centering, enclosure/housing/cover glass, acoustics (speaker/microphone), chipsets venting and small components like screws and springs will be impacted. It would also require significant re-testing and possible re-certification. Supply chains worldwide are facing unprecedented challenges already, and changing older models to USB Type-C would require installing capacity to scale up to hundreds of millions of units of volume per year in mere months. The kinds of capital expenditures and resource commitments needed to make this happen are extraordinary, not "business as usual" as the Commission incorrectly categorizes them (see Impact Assessment at p. 55), on the order of hundreds of millions of Euros per product group, and they would cause an estimated +40,000 tonnes of CO2 emissions per product group.

- Document n° 3 : Lettre d'intention sur la future solution de charge commune pour les smartphones envoyée à la commission maintenant l'échappatoire pour Apple (2015)

## Letter of Intent on future common charging solution for smartphones

Version 15.12.2015

The signatories hereto recognise that the Memorandum of Understanding for Harmonisation of a Charging Capability for data enabled Mobile Phones, of June 5, 2009 and extended by two Letters of Intention signed in 2013 and 2014, respectively (the "MoU"), together with the development of a corresponding International technical standard, has been highly effective in increasing interoperability and promoting harmonisation of charging in the EU, resulting in reduced waste and a significant improvement in consumer convenience (RPA study, 2014). The number of different mobile phone charging solutions on the market has declined substantially over the period of the MoU, and the vast majority of handset owners now have a MoU compliant phone. Many manufacturers of mobile phones who did not sign up to the MoU have adopted MoU-compliant charging solutions, extending the benefits arising from the MoU.

Whilst the success of the MoU is recognised, advancement of smartphone phone technology shows the need for transition to a next common charging solution, providing improved charging performance and supporting new use cases which will improve user experience and will likely facilitate wider adoption for use with other devices. This transition provides an opportunity to encourage improvements, particularly in the area of electronic waste reduction, such as those noted in the RPA study.

The signatories hereby declare their intention to continue to enable Smartphones to be charged through a common charging interface.

To this end the signatories agree to take reasonable efforts to transition to the new USB Type-C™ IEC/EN standards<sup>1</sup>. This addresses the interoperability between the External Power Supply and the Smartphone while leveraging the ability of USB Type-C to be the common charging interface for other types of portable electronic equipment. Signatories will report regularly to the Commission on the state of these efforts, taking into account the latest technological and market developments.

### Definitions

For the purpose of this Lol:

A Smartphone typically means a battery-powered handheld communication touchscreen device which supports voice and data communication utilizing public cellular networks.

External Power Supply is a mains powered source enabling charging of Smartphones.

---

<sup>1</sup> Standards currently under development in IEC TC 100, among others: Universal Serial Bus Type-C Cable and Connector Specification Revision 1.1 (April 2015) (to be published as IEC 62680-1-3 USB Type-C Revision 1.1); Universal Serial Bus Power Delivery Specification Revision 2.0, V1.1. (May 2015) and Revision 3 (expected to be published December 2015) and to be published as IEC 62680-1-2 USB PD R3.0 V1.0; IEC 63002 Identification and Communication Interoperability Method for External Power Supplies Used With Portable Computing Devices (expected to be published in 2016).

### **Considerations**

Signatories may continue to supply the EU market with chargers and Smartphones compliant with the technical requirements as laid out in the original MoU. Signatories may supply the EU market with Smartphones capable of being charged by any External Power Supply that meets the requirements of the relevant USB-C IEC/EN standards (currently under development).

This Lol shall not preclude innovation in the Smartphone and External Power Supply markets for example in relation to battery and charging technologies (e.g. wireless charging), new interfaces (with interoperability facilitated through use of adaptors or adaptor cables) and improved charging performance. Therefore it would be appropriate to review and report on the status of the market on a regular basis.

### **List of signatories**

PROPOSAL

- Document n° 4 : Note d'un fonctionnaire selon lequel tous les fabricants seraient prêts à signer un accord sur l'utilisation exclusive de connecteurs USB-C, "sauf Apple". (2016)

## ANNEX II

### **Additional Information**

It appears appropriate to report that in two different phone calls, Digital Europe's facilitator for the MoU mentioned that all manufacturers are ready to sign an agreement in line with different approaches but always keeping the USB type C solution, except Apple.

According to the oral information provided by one stakeholder and confirmed by Digital Europe's facilitator, *Apple has allegedly undergone some private arrangements with the USB Forum* (a 5-member forum governing the USB Type-C specifications), disregarding their call to a joint participation. These arrangements will allow the insertion in the cable/charger of a chip (or other features) *to prevent fast charging when the mobile and the charger are not made by the same manufacturer*. If confirmed, it is clear that it will put at risk, the outcome of the MoU and of the good will of the other manufacturers.

Therefore any approach will need to foresee *a clause guaranteeing the highest degree of interoperability* between the charger (and/or in general accessories) and the mobile phones, also as a matter of the creation of opportunities for SME and fair competition.

- Document n° 5 : Proposition d'ECOS de modification de la directive pour y inclure un standard non filaire

## Annex

# A LEGISLATIVE PROPOSAL

## for the review of the Ecodesign Regulation on External Power Supplies (Commission Regulation 2019/1782)

### Bring wireless chargers into scope

#### Article 2

##### Definitions

For the purpose of this Regulation the following definitions shall apply:

(1) 'external power supply' means a device which meets all of the following criteria:

(d) it is connected to the device or devices that constitute the primary load with removable or hard-wired male/ female electrical connections, cables, cords or other wirings or by a wireless connection;

### Bring a wider range of product chargers into scope

#### Article 1

##### Subject matter and scope

2. This Regulation shall not apply to:

~~(g) docking stations for autonomous appliances;~~

#### Annex 1

##### List of electrical and electronic household and office equipment

1. Household appliances:

- Appliances for cooking and other processing of food, preparing beverages, opening or sealing containers or packages, cleaning, and maintenance of clothes,
- Appliances for hair cutting, hair drying, hair treatment, tooth brushing, shaving, massage and other body care appliances,
- Electric knives,
- Scales,
- Clocks, watches and equipment for the purpose of measuring, indicating or registering time.
- Vacuum cleaners
- Cordless tools such as screwdrivers, grinders and nail guns.

- Document n° 6 : Réponse d'ANEC à la consultation de la Commission sur les analyses d'impact initiales relatives aux chargeurs communs



ANEC-DIGITAL-2019-G-008final  
January 2019

**ANEC reply to European Commission consultation on Inception Impact Assessments on Common chargers for mobile telephones and other compatible devices (Ares(2018)6473169)**

For many years, ANEC – the European consumer voice in standardisation – and other consumer organisations have been calling on manufacturers to provide a common external power supply for mobile phones and other devices. The present plethora of chargers – both within brands and among brands – represents unnecessary costs to the consumer in their direct (or implied) purchase, and to the environment in the extraction of the raw materials for their construction and in their disposal.

We therefore support the regulatory option aiming at making common charging solutions mandatory, whether under pursuant Article 3(3)(a) of the Radio Equipment Directive 2014/53/EU or a different legal basis. We think the scope of the legislation should be charging solutions for mobile phones and other devices such as tablets, digital cameras, notebooks etc.

We think that choice between different technical scenarios will depend on the timing of the regulatory action. Bearing in mind that legislation (delegated regulation or directive) takes time to be discussed and adopted, we think that scenario 2 (Plug charger with detachable cable and USB Type C socket on plug charger) is the most appropriate. This would allow the possibility to handle higher current which is necessary for fast charging. USB Type C is also easier to use for people with dexterity impairments and in general reduces the risk of mishandling and thus damages. However, we do not support the use of adaptors or proprietary sockets, because they are a barrier and cost for consumers.

As indicated by the Commission, wireless charging systems should also be considered as already now many smartphones are using the Qi standard for charging. It is therefore important to avoid any fragmentation in this area as well.

Should the regulatory action be rapid, we think that scenario 1 should be taken into account as it reflects the present market offer.

The legislation to be adopted should foresee for strong market surveillance to be carried out in order to take out from the market dangerous products. This would be possible with New Approach/New Legislative Framework based legislation. It should not be forgotten that at the moment many unsafe chargers are available on the market.

**A N E C - The European Consumer Voice in Standardisation**  
Av. de Tervueren 32, box 27, B-1040 Bruxelles, Tel.: +32 (0)2 743.24.70, Fax: +32 (0)2 706.54.30  
[anec@anec.eu](mailto:anec@anec.eu) - [www.anec.eu](http://www.anec.eu)

***Raising standards for consumers***



ANEC is supported financially by the European Union & EFTA

The legislation to be adopted should also foresee for consumers to be able to chose to buy or not a new charger when buying a new device and to be informed about the charging performance/speed in order to be able to make such a choice.

The charging speed is a key factor and fragmentation is already happening as several open and proprietary solutions are present on the market (eg: Quickcharge 2 Quickcharge 3 or Power Delivery for smartphones). The legislation to be adopted should address this point as well and ensure that consumers are informed about it. Lack of interoperability and lack of information result in consumer detriment.

We do not support (and we never did) the voluntary approach because we do not think that the Memorandum of Understanding (MoU) concluded in 2009 between the Commission and most mobile phones manufacturers through which they committed voluntarily to use one type of charger (Micro-USB connector technology) was a success. As compliance was also possible through an adaptor, consumers were facing extra costs. Consumers did not gain economically from this situation and the MoU objectives were only partially met as the problem of unsafe chargers on the market had not been addressed. Indeed, RAPEX notifications show a high number of universal chargers (especially cheap ones) to be unsafe.

Since then we have been calling the Commission to take action and make common chargers mandatory for mobile phones and other devices. Only legislation can deliver safety, economic and environmental benefits in the interest of consumers and the environment.

ENDS.

### **About ANEC**

ANEC is the European consumer voice in standardisation, defending consumer interests in the processes of technical standardisation and the use of standards, as well as related legislation and public policies.

ANEC was established in 1995 as an international non-profit association under Belgian law and is open to the representation of national consumer organisations in 34 countries.

ANEC is funded by the European Union and EFTA, with national consumer organisations contributing in kind. Its Secretariat is based in Brussels.

- Document n° 7 : Article 44 de la directive RED conférant à la Commission le pouvoir d'adopter des actes délégués pour préciser les équipements concernés par différentes exigences, y compris une harmonisation des systèmes de recharge

- g) les informations visées à l'article 10, paragraphe 6 ou 7, ou à l'article 12, paragraphe 3, sont absentes, fausses ou incomplètes;
  - h) les informations sur la destination d'usage de l'équipement radioélectrique, la déclaration UE de conformité ou les informations sur les restrictions d'emploi prévues à l'article 10, paragraphes 8, 9 et 10, n'accompagnent pas les équipements radioélectriques;
  - i) les exigences de l'article 15 en matière d'identification des opérateurs économiques ne sont pas remplies;
  - j) l'article 5 n'est pas respecté.
2. Si la non-conformité visée au paragraphe 1 persiste, l'État membre concerné prend toutes les mesures appropriées pour restreindre ou interdire la mise à disposition sur le marché des équipements radioélectriques concernés ou pour assurer leur rappel ou leur retrait du marché.

#### CHAPITRE VI

#### ACTES DÉLÉGUÉS, ACTES D'EXÉCUTION ET COMITÉ

##### Article 44

#### Exercice de la délégation

1. Le pouvoir d'adopter des actes délégués conféré à la Commission est soumis aux conditions fixées au présent article.
2. Le pouvoir d'adopter des actes délégués visé au second alinéa de l'article 3, paragraphe 3, à l'article 4, paragraphe 2, et à l'article 5, paragraphe 2, est conféré à la Commission pour une période de cinq ans à compter du 11 juin 2014. La Commission élabore un rapport relatif à la délégation de pouvoir au plus tard neuf mois avant la fin de la période de cinq ans. La délégation de pouvoir est tacitement prorogée pour des périodes d'une durée identique, sauf si le Parlement européen ou le Conseil s'oppose à cette prorogation trois mois au plus tard avant la fin de chaque période.
3. La délégation de pouvoir visée à l'article 3, paragraphe 3, second alinéa, à l'article 4, paragraphe 2, et à l'article 5, paragraphe 2, peut être révoquée à tout moment par le Parlement européen ou le Conseil. La décision de révocation met fin à la délégation de pouvoir qui y est précisée. La révocation prend effet le jour suivant celui de la publication de ladite décision au *Journal officiel de l'Union européenne* ou à une date ultérieure qui est précisée dans ladite décision. Elle ne porte pas atteinte à la validité des actes délégués déjà en vigueur.
4. Aussitôt qu'elle adopte un acte délégué, la Commission le notifie au Parlement européen et au Conseil simultanément.
5. Un acte délégué adopté en vertu de l'article 3, paragraphe 3, second alinéa, de l'article 4, paragraphe 2, et de l'article 5, paragraphe 2, n'entre en vigueur que si le Parlement européen ou le Conseil n'ont pas exprimé d'objections dans un délai de deux mois à compter de la notification de cet acte au Parlement européen et au Conseil ou si, avant l'expiration de ce délai, le Parlement européen et le Conseil ont tous deux signifié à la Commission leur intention de ne pas exprimer d'objections. Ce délai est prolongé de deux mois à l'initiative du Parlement européen ou du Conseil.

- Document n° 8 : Réponse de M. Vestager au parlement européen dans laquelle elle critique publiquement les "progrès insatisfaisants de l'approche volontaire"

EN  
E-002595/2018  
Answer given by Ms Vestager  
on behalf of the European Commission  
(1.8.2018)

The Commission enforces EU competition rules with a view to ensuring a wide choice and the best price for consumers, as well as quality and innovations in the single market. In the area mentioned by the Honourable Member, on 18 July 2018, the Commission adopted a Decision in case AT.40099 Google Android,<sup>1</sup> notably prohibiting Google from requiring mobile telephony devices which have the Google app store preinstalled to also have the Google Chrome browser preinstalled.

Beyond this, the compatibility of specific companies' behaviour with EU competition rules is dependent on the specific facts and circumstances of each case. The Commission is therefore not in a position to answer the question of the Honourable Member in general terms.

Concerning the harmonisation of chargers for data-enabled mobile telephones, the Commission, following expiration of the Memorandum of Understanding signed in 2009,<sup>2</sup> has encouraged adoption of a new voluntary agreement. However, given the unsatisfactory progress with this voluntary approach, the Commission will shortly launch an impact assessment study to evaluate costs and benefits of different other options.

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/case\\_details.cfm?proc\\_code=1\\_40099](http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/case_details.cfm?proc_code=1_40099)

<sup>2</sup> More information relevant to the common charger and the MoU is available at [http://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/red-directive/common-charger\\_en](http://ec.europa.eu/growth/sectors/electrical-engineering/red-directive/common-charger_en)

- Document n° 9 : Frise chronologique résumant l'adoption de la directive

